

Ng md 14<sup>p</sup>

ERNEST BABELON

MEMBRE DE L'INSTITUT

LE

# TOMBEAU DU ROI CHILDÉRIC

ET LES ORIGINES  
DE L'ORFÈVRENERIE CLOISONNÉE

Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires  
de France*, t. LXXVI.



PARIS

C. KLINCKSIECK, ÉDITEUR

11, RUE DE LILLE, 11

Bibliothèque Maison de l'Orient



149217



LE  
TOMBEAU DU ROI CHILDÉRIC

ET LES ORIGINES  
DE L'ORFÈVRENERIE CLOISONNÉE<sup>1</sup>

---

I.

*Avant-Propos.*

On peut dire qu'en archéologie il n'est guère de sujet plus souvent traité et plus vulgarisé que la découverte faite à Tournai, en 1653, du tombeau de Childéric I<sup>er</sup>, roi des Francs (458 à 481), fils de Mérovée et père de Clovis. Ce n'est pas seulement parce que le tombeau de Childéric est, suivant la remarque de l'abbé Cochet dans la consciencieuse monographie qu'il lui a consacrée, le plus ancien monument de la Monarchie française

1. Les parties essentielles de ce mémoire ont été communiquées au Congrès archéologique de Tournai dans les premiers jours d'août 1921 et à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en octobre et novembre de la même année.

et « la pierre angulaire de la France historique et monumentale »<sup>1</sup>, c'est aussi parce que les objets précieux qu'il renferme occupent une place essentielle dans l'histoire de cet art décoratif si particulier, aux origines encore controversées, qu'on appelle l'Orfèvrerie cloisonnée.

A l'occasion du Congrès archéologique qui s'est tenu à Tournai au début du mois d'août 1924, j'ai été amené à reprendre l'examen de quelques-uns des problèmes que n'a cessé de soulever ce célèbre trésor depuis la publication qu'en a faite le médecin-antiquaire Jacques Chifflet, dès le lendemain de sa découverte, jusqu'à nos jours<sup>2</sup>. Je me propose d'exposer, dans les pages qui suivent, les résultats de l'enquête minutieuse à laquelle je me suis livré et qui me paraissent, si je ne m'abuse, trancher définitivement la grave question de l'authenticité du sceau du roi Childéric et mériter par là d'être soumis à l'appréciation du monde savant.

1. L'abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric I<sup>er</sup>, roi des Francs* (Paris, 1859, in 8°); cf. entre autres ouvrages : Jules Labarte, *Histoire des arts industriels au moyen âge* (2<sup>e</sup> éd., 1872), t. I, p. 252 et suiv., avec planches en couleurs; Émile Molinier, *Histoire des arts appliqués à l'industrie*, t. IV, p. 4 et suiv.; aussi, les observations du même auteur dans l'*Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, de M. André Michel, t. I, p. 405 et suiv.

2. *Anastasis Childerici I Francorum regis, sive Thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus et commentario illustratus. Auctore Joanne Jacobo Chiffletio, equite, regio archiattozum comite et archiducali medico primatio. Antuerpiæ, 1755, in-4°.*

## II.

*La découverte de 1653.*

Dans la partie centrale de la ville de Tournai, sur la rive droite de l'Escaut, à moins de 200 mètres du cours du fleuve, se trouve l'église Saint-Brice que longe, à l'ouest, une rue large, mais courte, appelée autrefois la *Terrasse-Saint-Brice*. Cette rue, établie sur l'aire d'un ancien cimetière, est bordée d'une rangée de petites maisons modernes faisant face au côté gauche de l'église. Sur la façade de la maison qui porte le n° 8, on a apposé, il y a quelque soixante ans, une inscription qui dit que c'est sur l'emplacement de cette modeste demeure d'artisan que fut trouvé, en 1653, le tombeau du roi Childéric. Mais l'aspect de la rue et des maisons qui la bordent a été singulièrement modifié depuis 1653. Le cimetière n'existe plus ; il est devenu la rue qui fut dénommée assez improprement « Terrasse ». Il y avait, en 1653, à la place de la maison n° 8 et de ses voisines, l'hospice paroissial et la demeure du trésorier de l'église.

La rue de la Barre sur laquelle aboutit, au sud, perpendiculairement, la terrasse Saint-Brice, a encore deux maisons romanes du XII<sup>e</sup> siècle, dont la façade est curieuse.

Quant à l'église Saint-Brice, la première mention qui en est faite date de 1034 ; au point de vue architectural elle subit dans la suite des temps de

nombreux remaniements, mais ce n'est nullement au cours des travaux exécutés pour la restauration ou l'agrandissement de l'église, comme on l'a dit parfois, qu'a eu lieu la découverte du trésor.

La reconstruction des maisons ecclésiastiques que nous venons de signaler étant devenue nécessaire en 1653, le curé Gilles Patte (*Aegidius Pat-tus*) y faisait procéder, lorsque, le 27 mai, un ouvrier maçon, sourd-muet, nommé Adrien Quinquin, qui creusait les fondations d'un mur nouveau, étant parvenu au roc naturel, à une profondeur de sept à huit pieds (environ 2<sup>m</sup>50), donna, de côté, un coup de pioche qui fit briller à ses yeux d'abord une boucle d'or, puis une bourse pourrie d'où s'échappaient des pièces d'or. Le sourd-muet, émerveillé, jette sa pioche et appelle les voisins avec de grands gestes et des cris inarticulés<sup>1</sup>.

Tout de suite accoururent sur les lieux (*accurrunt illico*), suivant le récit de Jacques Chiflet rédigé peu après, le curé-doyen Gilles Patte et deux marguilliers de la paroisse, Jean de Berlo et Nicaise Roger. D'autres personnes survinrent, trop nombreuses même; on déblaya le terrain sur un espace d'environ cinq pieds carrés; on ramassa les armes, les bijoux, les monnaies d'or et d'argent en les dégageant sommairement de leur gangue de terre humide, avec curiosité, mais

1. L'abbé Cochet, *op. cit.*, p. 17 (d'après Chiflet, p. 37); Jules Labarte, *Hist. des arts industriels au moyen âge*, t. I, p. 252.

non point, malheureusement, avec tous les constats scientifiques que nous jugeons aujourd'hui nécessaires en pareil cas.

Chiflet (p. 38-39) donne d'abord l'énumération sommaire des objets ainsi recueillis, sans signaler le *sceau royal* qu'on n'a évidemment pas lu sur-le-champ et dont la légende devait être, quand on le ramassa, plus ou moins salie et aveuglée. Mais il ajoute sans transition, dans le même paragraphe, qu'on n'aurait pas su de quelle époque étaient ces objets, ni à qui ils avaient appartenu, sans la présence, parmi eux, du *sceau royal* :

*Ac ista quidem cujus aut aevi essent, aut personae, difficile fuisset atque impossibile judicare, nisi UNA CUM HIS repertus annulus aureus Childerici Francorum regis fecisset indicinam.*

Ainsi, Chiflet affirme de la façon la plus catégorique et sans ambiguïté que le *sceau* a été trouvé avec le reste des bijoux (*unâ cum his repertus*).

Après avoir signalé son importance pour l'identification de la sépulture, notre auteur poursuit :

*Didita per urbem totam fama inventi thesauri, Magistratus misit ad decanum aedituosque postuluros inspectionem repertorum.*

La trouvaille de Quinquin eut lieu à trois heures de l'après-midi ; il est bien évident que c'est immédiatement, dans la soirée, que le bruit s'en répandit dans toute la ville. L'intervention des officiers municipaux chargés de l'inspection des objets découverts se fit sans retard.

Puis, l'autorité municipale ayant réclamé pour

le fisc le trésor trouvé, le curé et les marguilliers, dans les mains desquels tous les objets recueillis sous leurs yeux ou par eux-mêmes étaient rassemblés, firent observer que, la trouvaille étant faite sur un terrain appartenant à l'église paroissiale, une partie au moins des objets devaient rester à l'église et même spécialement à l'hospice qui avait tout justement besoin d'argent pour la reconstruction en cours. Toutefois, par déférence pour l'autorité municipale, le curé, d'accord avec les marguilliers, livra un certain nombre d'objets dont la liste fut établie, séance tenante, ce qui nous permet de constater que, parmi eux, se trouvait l'anneau sigillaire, déjà reconnu et déchiffré :

*Decanus ipse cum Aedituis pertulerunt ad postcentes... ANNULUM REGIUM dumtaxat, ornamenta duo, filamenta aurea paludamenti, acum auream unam, apes aureas septem et viginti, fibulas quatuor, etc.*<sup>1</sup>.

L'*annulum regium*, ainsi désigné dans ce passage, est bien l'anneau sigillaire de Childéric, comme on le verra par la suite. Un témoin oculaire, anti-quaire réputé, mêlé aux négociations, le chanoine Wendelin, official du diocèse, ne laisse subsister aucun doute sur ce point dans sa correspondance avec Chiflet<sup>2</sup>. Je citerai encore Poutrain qui, en 1746, rappelle que le curé et les marguilliers abandonnèrent au magistrat municipal, entre

1. Jacques Chiflet, *Anastasis Childerici regis*, p. 39; cf. Cochet, *op. cit.*, p. 18 et 348.

2. Chiflet, *Anastasis*, p. 41.

autres objets, « l'anneau d'or à sceller<sup>1</sup> ». L'ensemble des objets livrés, vérifié à la balance, ce qui montre avec quel soin minutieux l'opération fut conduite, pesait treize onces.

Ce qui venait de s'accomplir fut sans retard porté à la connaissance de l'évêque (*re confestim delata ad illustrissimum episcopum*). Celui-ci se présenta accompagné du doyen du chapitre de la cathédrale et de chanoines, parmi lesquels se trouvait Jean Chiflet, fils du médecin d'Anvers, auteur de la relation; il y eut là aussi les principaux fonctionnaires civils et des personnes distinguées de la ville. On admira, on discuta. Chacun, nous dit Chiflet, voulut avoir une empreinte du sceau royal.

Le chanoine Jean Chiflet en envoya une à son père à Anvers, pour que celui-ci la présentât à l'archiduc d'Autriche Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, dont lui, Jean Chiflet, était le chapelain, tandis que Jacques, son père, en était le médecin :

*Pro se quisquam certatim DESUMPSIT ECTYPA ANNULI CHILDERICI, quorum aliquot expressit Joannes Chifletius, filius meus, itidem canonicus Tornacensis, serenissimo archiduci nostro à sacris Oratorii domestici, et statim ad me misit exhibenda optimo principi...<sup>2</sup>.*

1. Poutrain, *Histoire de la ville et cité de Tournai*, t. I, p. 373.

2. Chiflet, *Anastasis Childerici*, p. 40. L'archiduc d'Autriche, Léopold-Guillaume, fils de l'empereur Ferdinand II, fut gouverneur des Pays-Bas, pour le roi d'Espagne Phi-

Les deux Chiflet étaient originaires de Besançon et, à cette époque, ni la Franche-Comté ni Tournai n'appartenaient à la France : Tournai ne fut réuni à la France que le 7 juillet 1667. Ils voulaient donc, fort légitimement, faire leur cour au gouverneur pour l'Espagne, à la maison duquel ils étaient attachés. Mais ceci devait avoir une conséquence grave pour le sort ultérieur du trésor. Léopold-Guillaume, bien que très occupé par les opérations militaires alors engagées contre la France, se fit apporter à Bruxelles la portion du trésor qui avait été livrée à la municipalité peu après la découverte et dans laquelle était compris le sceau royal de Childéric. Ce sceau fut particulièrement remarqué par le prince. Une fois libéré de ses soucis de guerre, Léopold-Guillaume accourut lui-même à Tournai, au mois de novembre, et se fit adroitement livrer, au grand désappointement des Tournaisiens, la part du trésor que le clergé de Saint-Brice avait gardée. L'abbé Cochet (p. 18 et suiv.) donne à ce sujet des détails qu'il a puisés aux archives de la ville de Tournai et qui complètent utilement le récit de Chiflet. Mais cette histoire est bien connue et il n'y a pas lieu, ici, de la raconter de nouveau<sup>1</sup>. Nous nous contenterons de mettre en garde contre l'opinion récente et irréfléchie suivant laquelle le sceau de Childéric a

lippe IV, de 1647 à 1656; il mourut à Vienne le 21 novembre 1662.

1. Le P. Menestrier, *Histoire du roi Louis le Grand par les médailles*, p. 29; l'abbé Cochet, *op. cit.*, p. 18 à 24.

pu être imaginé peu de temps après la trouvaille pour faire la cour à Louis XIV, auquel on se serait proposé, dès ce moment-là, d'offrir le trésor. Ni Tournai ni les Chiflet, je le répète, n'étaient Français; ils étaient des Pays-Bas espagnols, auxquels la France faisait alors la guerre.

Ce n'est que trois ans plus tard, en 1656, un an après la publication de Chiflet, que l'archevêque-électeur de Mayence, Philippe de Schœnborn, eut l'idée du cadeau à Louis XIV, et voici dans quelles circonstances.

En 1656, l'archiduc Léopold-Guillaume, ayant quitté ses fonctions de gouverneur des Pays-Bas, regagnait Vienne. En passant à Mayence, il fut l'hôte de l'archevêque-électeur, auquel il montra le trésor de Childéric qu'il s'était approprié en entier. Schœnborn en fut émerveillé. Ce fut alors que, faisant observer que le roi Childéric dont on lisait le nom sur le sceau était le père de Clovis, le fondateur de la Monarchie française, il opina qu'il y aurait opportunité d'offrir à Louis XIV les bijoux du tombeau de l'un de ses plus anciens prédécesseurs.

La suggestion de l'archevêque ne fut point du goût de l'archiduc qui venait de batailler peu heureusement contre Turenne et était, plus que jamais, un ennemi de la France. Il garda et emporta à Vienne le trésor qui, après sa mort, survenue le 19 novembre 1662, passa par héritage à l'empereur Léopold I<sup>er</sup>, son neveu.

Ce fut alors que Schœnborn reprit son idée. Il

faisait partie de la Ligue du Rhin, créée par Mazarin, et il avait de grandes obligations à Louis XIV qui lui payait une pension annuelle de 30,000 écus. Le roi de France, qui tenait tous les principicules rhénans sous sa protection, venait même d'envoyer, sous les ordres de M. de Pradelle, un corps de troupes pour faire rentrer dans l'obéissance la ville d'Erfurth, en rébellion contre l'Électeur de Mayence depuis 1642<sup>1</sup>.

Par l'entremise d'un jésuite, confesseur de l'empereur Léopold, le P. Brenik, Schœnborn réussit, non sans peine, à décider l'Empereur à se dessaisir du trésor de Tournai. L'occasion, d'ailleurs, était favorable pour Léopold lui-même. Il avait, lui aussi, à ce moment, à s'acquitter d'une dette de reconnaissance envers Louis XIV qui avait envoyé un corps d'armée, sous les ordres du comte de Coligny, pour repousser les Turcs qui s'étaient avancés sur Vienne; la victoire de Saint-Gothard, remportée par l'armée française et qui sauva Vienne, est du 1<sup>er</sup> août 1664. Léopold céda

1. A cette occasion, l'archevêque-électeur prend vis-à-vis de Louis XIV l'engagement suivant : « Je suis prêt, écrit-il, de continuer l'alliance du Rhin (la Ligue du Rhin créée par Mazarin), pour moi et mes successeurs. » Il proteste « de son attachement à la France » et demande au roi de l'argent et des troupes, notamment « une assistance extraordinaire, écrit-il, pour m'aider à me démêler de l'Électeur palatin, étant de l'intérêt du Roi qu'il ne s'agrandisse pas sur le Rhin » (Bibl. du ministère des Affaires étrangères. Lettre inédite).

aux sollicitations pressantes de Schœnborn et lui abandonna le trésor.

La remise des bijoux et des armes du tombeau de Childéric à Louis XIV fut faite par un envoyé de l'Électeur de Mayence, spécialement investi de cette mission, par lettre du 20 mars 1665. C'était le sieur Léonard de Mousseaux du Fresne. Français, ancien commis de M. de Brienne aux Affaires étrangères, alors attaché au service de l'archevêque-électeur. Du Fresne fut reçu en audience solennelle par le roi au château de Saint-Germain-en-Laye, le 2 juillet 1665 : c'était douze ans après la découverte du trésor<sup>1</sup>.

C'est ainsi que le trésor du tombeau de Childéric entra au Cabinet du roi.

### III.

#### *Les doutes du Rév. James Douglas.*

Après ces constatations formelles et précises, je me demande comment il se fait que l'on entende dire aujourd'hui, car il n'y pas d'autre source que le récit de Chifflet : *Est-ce bien le tombeau du roi Childéric?* Cette appellation ne repose, après

1. L'abbé Cochet, *op. cit.*, p. 23; cf., d'après de nouveaux documents d'archives, un article de M. L. Delavaud dans la *Revue de Paris* du 1<sup>er</sup> septembre 1911, p. 367.

tout, que sur la présence de l'anneau sigillaire de ce prince, qui aurait été trouvé dans la sépulture avec les armes, les monnaies et les bijoux. Nul n'ignore que ce sceau a été volé et très probablement fondu, lors de l'exécrable vol dont le Cabinet des médailles fut l'objet, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1831. On ne le connaît plus que par d'anciennes images ou des empreintes. Cet anneau figurait-il réellement dans la trouvaille? disent des critiques. N'a-t-il pas été glissé postérieurement et au milieu de la confusion générale parmi les monuments et les bijoux recueillis?

Pour dissiper ces scrupules, il importe donc de serrer de près notre enquête.

Chiflet, après avoir étudié dans tous ses détails le sceau de Childéric, en avoir analysé la forme, le type royal et ses attributs, et s'être livré même à une étude paléographique de la légende, ajoute qu'il n'ignore pas que l'inscription de l'anneau, CHILDIRICI REGIS, a paru suspecte à quelques-uns, parce qu'elle est rédigée en caractères romains; mais il est bien connu, ajoute-t-il, que les rois francs de la première race se sont servis de la langue latine et de l'alphabet latin, et il en donne des preuves en citant notamment leurs monnaies :

*Scio nonnullis totam annuli inscriptionem suspectam fuisse ob romanos characteres : sed palam constat reges Francorum primae stirpis latinae linguae gnaros ac peritos fuisse... (Anastasis, p. 100).*

Chiflet rassure par là la conscience soupçonneuse de certains antiquaires que cette masse d'objets en orfèvrerie cloisonnée éblouissait, étonnait : il y avait de quoi, en effet, bouleverser les notions archéologiques du temps. Ces hommes, qui avaient l'expérience des monuments gallo-romains, croyaient que le sceau d'un roi mérovingien ne pouvait qu'avoir une légende en écriture gothique, comme en plein moyen âge. L'actif correspondant de Chiflet, le chanoine Wendelin, ne lui écrivait-il pas : *Nomen ipsum litteris nondum Gothicis sed adhuc Romanis expressum est?*

Malgré tout, nous aurions lieu d'être impressionnés du fait que des inquiétudes sur l'authenticité du sceau se fussent manifestées dès le temps de Chiflet, si ces doutes s'étaient produits à Tournai au moment de la découverte ou dans les mois qui l'ont suivie. Jamais une suspicion de ce genre ne fut exprimée par qui que ce fût à Tournai : là, tout le monde était au courant des détails matériels de la trouvaille et savait que le sceau avait été recueilli et déchiffré dès le premier jour. Mais, en lisant attentivement le récit de Chiflet, il est aisé de se rendre compte que le doute paléographique, — en soi puéril, — a été formulé à Anvers, par des antiquaires étrangers qui n'étaient que fort imparfaitement au courant des circonstances de la trouvaille.

Chiflet ayant reçu du gouverneur Léopold-Guillaume le précieux trésor en dépôt, avec la mission

de le publier, l'emporte chez lui, à Anvers. Là, il s'empresse de le montrer, avec un enthousiasme exubérant, à une foule d'érudits, d'antiquaires et d'amateurs qu'il énumère complaisamment (p. 48-49 de l'*Anastasis*). « Tout l'hiver de 1653, dit Poutrain, le logis du docteur fut une véritable académie<sup>1</sup>. » On voyait, entre autres, non seulement des Anversois comme Albert Rubens, mais le nonce du pape, des religieux et des étrangers de tous pays. Chacun donnait son avis, faisait montre de compétence et de science, sans se soucier des circonstances de la trouvaille, le livre de Chiflet n'ayant pas encore paru. Toutes les grandes découvertes archéologiques n'ont-elles pas trouvé des sceptiques au premier moment et donné lieu à de semblables commérages?

Aussi, sa réflexion faite en passant, Chiflet ne juge pas utile d'insister, l'authenticité du sceau ne pouvant, pour lui, faire question. Son livre est, ne l'oublions pas, le premier ouvrage qui ait été consacré à l'archéologie de l'époque barbare. D'ailleurs, aucun des antiquaires notoires des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles n'ont élevé le moindre doute sur l'authenticité et l'intégrité de la trouvaille de Tournai. Et pourtant, ce trésor d'objets d'orfèvrerie cloisonnée était bien fait pour les étonner et les dérouter : ils n'avaient jamais rien vu de pareil. C'était pour Montfaucon un monde nouveau. Il ne doute point de l'authenticité, mais, dans l'impuissance où il se trouve d'expliquer et de classer

1. Poutrain, *op. cit.*, t. I, p. 377; cf. Cochet, p. 22.

ces monuments d'une époque barbare et dédaignée par les antiquaires de son temps, il se borne à reproduire les dessins du livre de Chiflet. Il le fait même avec une négligence telle qu'il donne comme ayant fait partie de la trouvaille de Tournai des scarabées étrusques que Chiflet n'a fait figurer dans son livre qu'à titre comparatif; bien plus, égaré par les médiocres dessins de Chiflet, Montfaucon considère ces images assez informes de scarabées étrusques comme des dessins de monnaies franques<sup>1</sup>. L'abbé Cochet a sévèrement reproché à Montfaucon sa légèreté dans cette circonstance; il a aussi fait bonne justice d'une suite d'interprétations puériles ou absurdes données par Chiflet et d'autres antiquaires à divers monuments du tombeau de Childéric. Il est superflu de les rappeler ici. Croirait-on qu'au Cabinet des médailles même, les monuments du tombeau de Childéric étaient disséminés dans des tiroirs et des vitrines diverses et mélangés à d'autres objets<sup>2</sup>? Bref, on conçoit que tant d'erreurs, tant de fausses interprétations, tant d'absurdités accumulées, tant de négligences et de contradictions aient fini par déconcerter l'opinion de ceux qui réfléchissaient sans aller au fond des choses et qu'elles aient fini par engendrer un certain scepticisme par rapport à la trouvaille<sup>3</sup>.

1. Dom B. de Montfaucon, *Les monuments de la monarchie française*, t. I, p. 12; l'abbé Cochet, *op. cit.*, p. 416.

2. Du Mersan, *Hist.*, éd. de 1828, p. 10 et 45.

3. L'abbé Cochet, *Introd.*, p. XIII.

Le premier auteur qui ait émis des doutes sur l'authenticité du sceau du roi Childéric et sur la sincérité de la trouvaille de Tournai en 1653 est le Rév. James Douglas, dans son livre *Nenia Britannica*, publié à Londres en 1793<sup>1</sup>. C'est de James Douglas que vient tout le mal. James Douglas, alors chapelain du prince de Galles, faisait depuis longtemps des fouilles dans les *tumulus* de l'Angleterre, et il a consigné les résultats fort importants de ses recherches dans cet ouvrage qui renferme des descriptions consciencieuses des sépultures découvertes et de leur mobilier, avec un commentaire qui, il est vrai, n'est pas toujours marqué au coin de la critique moderne; mais, sur ce point, il convient d'être indulgent pour lui comme pour Chiflet et Montfaucon.

Douglas vint à Paris au mois d'avril 1787; il visita le Cabinet du roi, examina les objets du tombeau de Childéric, et le conservateur-adjoint Barthélemy de Courçay lui donna deux empreintes du sceau de Childéric. Douglas fut frappé de la richesse et de l'abondance des objets qui provenaient de la trouvaille de Tournai. Il essaya de rapprocher tous ces bijoux les uns des autres, puis déclara qu'ils étaient incohérents; de toute provenance; qu'il n'avait jamais trouvé une tombe pourvue d'un mobilier aussi abondant dans ses

1. *Nenia Britannica or a Sepulchral History of Great Britain*,... by the Rev. James Douglas. Londres, 1793, in-fol.

fouilles d'Angleterre; enfin que le sceau était l'œuvre d'un faussaire. Ses affirmations, étant donnée son autorité scientifique, firent grande impression dans le milieu où elles furent formulées.

Rentré en Angleterre, sa conviction faite, Douglas consulta assez vaguement, — cela se remarque, — la relation de Chiflet, et il rédigea une longue note insérée dans son livre pour dénigrer le récit du médecin d'Anvers. Sans apporter la moindre preuve, il le qualifie d'inexact (*incorrect account*), insiste sur ce fait que les objets découverts ont été recueillis sans soin et pêle-mêle (*in a promiscuous manner*).

Exagérant en faveur de sa thèse préconçue, ce qui peut résulter du témoignage même de Chiflet, Douglas (p. 55) dit que beaucoup d'objets n'ont été achetés que longtemps après la trouvaille, par le chanoine Chiflet, sans doute, suppose-t-il, avec l'argent de l'archiduc (*perhaps with the Archduke of Austrias money*), et il est ainsi amené à penser qu'il s'agit d'un ramassis d'antiquités provenant de toute la région de Tournai : opinion absurde en elle-même, car si l'on eût de la sorte, pour ainsi dire, drainé des débris de toute provenance, on eût eu toutes chances de recueillir des monnaies et des objets gallo-romains, médiévaux ou autres, tandis que tout ce qui a été rassemblé est manifestement homogène, au moins au point de vue chronologique.

Douglas va même jusqu'à accuser de supercherie Chiflet et son fils : *these relics, I suspect from the industry of Chiflet*.

Quant à l'anneau sigillaire de Childéric, il aurait été, suivant lui, imaginé probablement par quelque artiste *anversois* ; il le qualifie *an ingenious forgery*.

Bref, en dépit des événements qui troublaient l'opinion publique, — c'était en 1793, — la condamnation prononcée par Douglas fit impression sur les rares personnes qui, en France, s'occupaient encore d'archéologie ; on l'adopta comme une possibilité et sans l'examiner. On ne fit pas même attention aux légèretés de Douglas qui, par exemple, au lieu de la véritable légende du sceau : CHILDIRICI REGIS, lit CHILDERICI (avec E) et donne dans son dessin CHILDRICI (en omettant la lettre médiane I)<sup>1</sup>.

Plus tard, des gens incapables de se former une opinion par eux-mêmes trouvèrent plus simple ou plus habile de se mettre à la remorque de l'antiquaire anglais, peut-être aussi pour se donner un air de connaisseur dont la critique ne se laisse pas prendre en défaut. Cette réflexion est autorisée par le manque d'autorité scientifique de ceux qui, les premiers, comme on va le voir, se sont aventurés à la suite de Douglas dans cette voie du doute. Leur opinion ne fit nulle impression sur les archéologues leurs contemporains, qui, tous, ont continué à considérer comme au-

1. Cf. Schuermans, dans la *Revue de la numismatique belge*, t. XXVIII, 1872, p. 239.

dessus du soupçon la trouvaille de 1653, dans tout son ensemble.

A la tête des sceptiques figure un littérateur de quelque renom, ancien jésuite, devenu, grâce aux bouleversements politiques, conservateur à la Bibliothèque nationale, Legrand d'Aussy.

Pour imiter Douglas, il publia en 1799 un mémoire intitulé : *Des sépultures nationales*, dans lequel il s'exprime comme il suit au sujet du tombeau de Childéric : « Ce tombeau découvert en 1653, près de Tournai, et qu'on croit communément être celui de Childéric, père de Clovis. » Ainsi, Legrand d'Aussy est si mal informé qu'il ne sait pas que c'est au cœur même de la ville de Tournai que le tombeau a été découvert. Il ajoute qu'on trouva, dans la sépulture, outre le squelette, « deux crânes humains qui, probablement, étaient ceux d'officiers ou de serviteurs immolés avec lui, de même qu'un reste de housse..., plus de 300 petites figures en or qui représentaient grossièrement une fleur de lis ou des abeilles, comme l'a cru Chifflet. » Legrand d'Aussy compte un crâne de trop ! Il affirme plus loin que la sépulture de Childéric était en maçonnerie ! etc.

Le même texte, avec les mêmes erreurs, est reproduit dans la nouvelle édition posthume des *Sépultures nationales*, publiée en 1824 par les soins de M. de Roquefort : Legrand d'Aussy était mort en 1800<sup>1</sup>.

1. Legrand d'Aussy, *Mémoire sur les anciennes sépultures nationales*, lu à l'Institut le 7 ventôse an VII (1799),

Littérateur comme Legrand d'Aussy et son collègue à la Bibliothèque nationale, où il était entré comme attaché au Cabinet des médailles dès 1795, Marion Du Mersan adopta, sans y regarder, l'opinion de son ami. Il écrivit d'abord en 1819 une description sommaire des monuments du Cabinet des médailles, où il ne mentionne même pas le tombeau de Childéric. Mais, en 1828, quatre ans après l'apparition de la seconde édition des *Sépultures nationales*, Du Mersan publie une petite *Histoire du Cabinet des médailles*, où (p. 45) il s'exprime presque dans les mêmes termes que Legrand d'Aussy sur le tombeau de Childéric : « Objets trouvés à Tournai en 1653, dans un tombeau que l'on crut être celui de Childéric. »

Dans une nouvelle édition de son livre, publiée en 1836, Du Mersan n'exprime plus aucun doute. Il dit, à la même place, par conséquent attentif à se corriger : « Objets trouvés à Tournai en 1653, dans le tombeau de Childéric; il y avait dans ce tombeau un cachet en or portant un buste de face avec l'inscription CHILDIRICI REGIS. »

Mais dans l'édition de 1838 notre auteur se ressaisit. Il dit (p. 29) : « Quelques objets trouvés en 1653 à Tournai, dans un tombeau que l'on a supposé être celui de Childéric, père de Clovis, mort en 481. » Et en note : « La description et

p. 24; — *Des sépultures nationales*, p. 33 (in-8°, 1824), édition publiée par M. de Roquefort, de la Société des Antiquaires de France.

la gravure de ces objets ont été données par le P. Chifflet, *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. II, p. 637, et dans les *Monuments de la monarchie française*, par Montfaucon, t. I, p. 40, pl. IV et V. »

Puis, parlant des abeilles : « Il y en avait une assez grande quantité ; le reste a disparu dans le vol du 5 septembre 1831. »

Si Du Mersan renchérit sur les doutes de Legrand d'Aussy, il renchérit aussi sur ses erreurs : Chifflet était médecin et n'a jamais été religieux d'aucun ordre ; on ne peut lui donner le titre de *Père*.

Chifflet a toujours orthographié son nom *Chifflet* et non *Chifflet* ; cette dernière orthographe est celle de ses descendants bisontins.

Chifflet n'a jamais écrit un mot dans les *Mémoires* de l'Académie ; Du Mersan l'a confondu avec Mabillon.

Le vol a eu lieu non point le 5 septembre, mais le 5 novembre (et Du Mersan était alors employé au Cabinet des médailles!).

On conçoit que les légèretés ainsi accumulées par Legrand d'Aussy et Du Mersan aient enlevé quelque crédit à leur assertion et que ni Millin, conservateur du Cabinet des médailles<sup>1</sup>, ni plus tard son successeur Charles Lenormant<sup>2</sup>, ni Gri-

1. Millin, *Antiquités nationales*, t. V, dissert. LX, p. 88, note 182.

2. *Trésor de numismatique. Sceaux des rois et des reines de France* (1834), p. 37.

vaud de la Vincelle<sup>1</sup>, ni les autres archéologues de la même génération n'y aient prêté la moindre attention : aucun d'eux ne songe à contester l'authenticité du sceau trouvé dans le tombeau du roi Childéric; ni plus tard Adrien de Longpérier<sup>2</sup>, ni Jean de Witte<sup>3</sup>, ni Edmond Le Blant<sup>4</sup>, pour ne citer que les plus éminents des archéologues qui ont parlé de cette sépulture fameuse.

Mais si l'on doit reprocher à Du Mersan sa légèreté dans la circonstance, il serait malséant de noircir davantage l'auteur immortel des *Saltimbanques*. On a prétendu qu'il avait lancé sa suspicion sur le sceau et, par là même, sur l'attribution du tombeau au roi Childéric, dans un but politique. Il s'agissait, sous la Restauration, de donner à entendre qu'en 1804, lors de la création de l'Empire, on avait erré lourdement en faisant semer d'abeilles d'or le manteau impérial de Napoléon, et, cela, dans le but de rappeler les plus anciens souvenirs de la monarchie française<sup>5</sup>. Ce

1. Grivaud de la Vincelle, *Recueil de monuments antiques*, t. II, p. 321 (paru en 1817).

2. A. de Longpérier, *Œuvres* publiées par G. Schlumberger, t. IV, p. 118. La note de Longpérier est, d'ailleurs, remplie d'erreurs.

3. *Revue numismatique*, 1857, p. 198.

4. Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Préface, p. cxxiii, note 2.

5. Cette idée des « abeilles impériales » paraît avoir été inspirée par le chapitre XII de l'*Anastasis Childerici* de Chifflet, intitulé : *Francica Symbola regum vetustioris aevi non fuerunt Bufones, non Lunulae, non diademata,*

racontage des bureaux est sans doute erroné, puisque la source de Du Mersan est Legrand d'Aussy, dont le premier mémoire remonte à 1799.

Mais ce qui paraîtra plus singulier encore, c'est que des savants éminents, plus rapprochés de nous, aient accueilli, et continuent même à accueillir, les doutes de Du Mersan, tant il est vrai que celui qui se montre méfiant passe pour mieux avisé et plus fin connaisseur que celui qui semble trop confiant et manquer de circonspection.

Revenons au procès-verbal de la découverte. L'hypothèse de Douglas et de Du Mersan est vraiment saugrenue. De deux choses l'une : ou bien l'on admet que le sceau a été fabriqué dans l'espace de temps compris entre le moment de la découverte de Quinquin et celui de la remise, bien constatée, du sceau par le curé-doyen à la municipalité de la ville : cette hypothèse n'est pas recevable, car cet espace de temps fut trop court, quelque diligence qu'eût pu faire le plus habile des faussaires.

Il n'y a point de lacune ni d'abandon dans la trame des événements que nous avons rapportés et qui, dès la première heure, surexcitèrent l'attention de tous. Dès l'après-midi du 27 mai 1653, les objets recueillis ont été remis, sur place, entre les mains du curé-doyen et de ses marguilliers, ou

*non Lilia, non Irides, non spei tesserae, non hastarum spicula: SED APES AUREAE.* Cette dissertation de Chillet est, d'ailleurs, totalement dépourvue de critique.

ramassés par eux-mêmes, et tout porte à croire, suivant le récit de Chiflet, que l'inscription du sceau a été déchiffrée, sans difficulté, dès le premier jour; elle l'était positivement, dans tous les cas, lors de sa livraison, quasi immédiate, à l'autorité municipale.

Ou bien, — c'est la seconde hypothèse, — l'anneau sigillaire de Childéric avait été fabriqué plus ou moins longtemps avant la trouvaille de 1653 et il fut tenu secrètement en réserve par le faussaire jusqu'au jour de la découverte de Quinquin.

Pour démontrer l'inanité de cette conjecture, je rappellerai d'abord l'argument numismatique qu'ont bien su faire valoir Jacques Chiflet et, après lui, l'abbé Cochet. Le premier coup de pioche de Quinquin s'abattit sur la bourse placée au côté du squelette et qui ressemblait, nous dit-on, à un nid dont l'enveloppe de cuir était en putréfaction (*nidus rotundior velut ex aluta putri*<sup>1</sup>).

Les monnaies les plus récentes que renfermait cette bourse étaient quatorze *aurei* de l'empereur Zénon, qui régna de 474 à 491, et deux *aurei* de Basilisque et Marcus dont le règne éphémère est de 476-477. Ultérieurement, on récupéra entre

1. Chiflet, *Anastasis*, p. 37; Cochet, p. 321. Ribauld de la Chapelle dit, en 1749, d'après de vieux souvenirs de témoins, « une espèce de poche de peau passée en mégie, d'où il sortit plus de cent médailles d'or » (Ribauld, *Dissertation sur l'origine des Francs*, p. 73-76, 80-84).

les mains de diverses personnes de Tournai d'autres pièces qu'elles avaient glanées dans les déblais de la fosse royale : toutes ces médailles nouvelles vinrent chronologiquement se ranger à une date antérieure à ce dernier règne<sup>1</sup>. Ce n'est donc pas avant 477 que l'on pourrait placer l'inhumation du chef franc, quel qu'il soit, dont la sépulture a été découverte à Tournai. Or, Childéric est mort en 481. Cette concordance chronologique, rapprochée de la légende de l'anneau sigillaire, est topique. Le chanoine Wendelin, puis Chifflet s'en sont prévalus avec raison pour attribuer la sépulture à Childéric I<sup>er</sup> plutôt qu'aux autres rois francs du même nom, successeurs de Clovis.

Or, notre faussaire prétendu ne connaissait pas et ne pouvait connaître au moment de la décou-

1. Les pièces d'argent ramassées par les assistants dans les terres de déblai étaient au nombre de plus de 200. Chifflet ne put en récupérer plus tard qu'une quarantaine : il y avait un denier de la République romaine; les autres pièces s'échelonnaient sur tous les siècles de l'Empire jusqu'à la période post-constantinienne et byzantine, s'arrêtant à Basilisque et Marcus (477) (Chifflet, p. 270). Nombreux sont les trésors des bas temps qui présentent une composition analogue; je ne citerai comme exemple que le magnifique trésor de médaillons et monnaies d'or de l'époque constantinienne trouvé à Arras l'année dernière (1922). A côté des pièces d'or à fleur de coin de Constance-Chlore, il y avait des pièces plus anciennes de tous les siècles et jusqu'à des deniers d'argent très frustes des premiers Césars.

verte le synchronisme qui résulta de l'examen ultérieur des 100 pièces d'or et des 200 pièces d'argent recueillies ; comment eût-il pu avoir l'idée de fabriquer à l'avance un sceau qui vint concorder chronologiquement avec la date fixée par les monnaies de la trouvaille ? Comment croire à ce hasard merveilleux ? Comment admettre que personne, avant 1653, n'ait jamais entendu parler de ce sceau de Childéric et que cet orfèvre mystificateur soit venu, sans aucun profit pour lui-même, mélanger son œuvre clandestine, si habilement inventée, il faut le reconnaître, avec les bijoux de la trouvaille, qui venaient d'être recueillis en présence des autorités ? Tout cela est inadmissible, même avec le délai de *quelques jours* que réclame Du Mersan pour cet orfèvre qu'on suppose vraiment trop habile et doué d'un trop vif esprit de divination et d'à-propos.

Reconnaissons-le, sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage : s'il y eut jamais au monde une trouvaille archéologique faite au grand jour et sans mystère ni dissimulation ni truquage, en présence de témoins de bonne foi et attentifs depuis le premier moment jusqu'à l'épuisement, contrôlée par les autorités les plus honorables, ecclésiastiques et civiles, c'est bien celle-là. On a ramassé les objets naïvement, sans méthode ; on en a laissé dans les terres de déblai dont le public s'est, plus tard, emparé ; mais on n'en a point ajouté de faux, qui eussent, sur l'heure, été

apportés du dehors. Le sceau de Childéric s'y trouvait; il a été des premiers objets recueillis et signalés; il ne figura point parmi ceux que recueillera plus tard le chanoine Jean Chifflet entre les mains du public. Bref, l'anneau sigillaire de Childéric ne peut pas plus être suspecté que son épée.

Pour rédiger sa relation, le médecin-antiquaire Jacques Chifflet fut documenté, non seulement par son enquête personnelle très circonstanciée, mais par des témoins oculaires qui ne lui marchandèrent pas leur concours et furent pour lui de véritables collaborateurs, entre autres son fils le chanoine Jean Chifflet, qui lui avait, dès l'origine, envoyé une empreinte du sceau; le curé Gilles Patte; le chanoine Wendelin, official du diocèse, dont il cite souvent la correspondance et auquel il reconnaît une érudition archéologique qui fait autorité. Sa rédaction était terminée juste un an après la découverte; c'est lui-même qui nous en informe dans sa dédicace : *Scripti et vovi Bruxellæ, ipso die anniversario inventionis thesauri Childericiani, xxvij maii MDCLIV.*

Et cependant, le mauvais bruit semé par Douglas a persisté. Jean de Witte a protesté en ces termes dans la *Revue numismatique* de 1857 : « La relation de la découverte donnée par Chifflet, répétée par Mabillon, par Montfaucon, par de Bast et par d'autres, ne peut donner à croire que le cachet de Childéric a été trouvé ailleurs que dans le tombeau. » Et il ajoute, non sans quelque

mélancolie : « Ainsi, sept ans à peine (en 1838) après la disparition du cachet de Childéric (1831), on niait déjà l'authenticité de la découverte du tombeau de ce roi, faite à Tournai le 27 mai 1653. On laissait entendre que le cachet avait bien pu être inventé pour donner plus de relief et une attribution historique à ce tombeau. »

L'abbé Cochet a donné sa pleine adhésion à J. de Witte et fourni de nouveaux arguments<sup>1</sup>.

Cependant, en 1876, à l'occasion de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, M. Chabouillet a voulu répondre à l'abbé Cochet. Manifestement influencé par l'opinion de son beau-père Du Mersan, l'érudit conservateur du Cabinet des médailles, que je m'honore d'avoir eu pour maître, désigne le tombeau de Childéric de la façon suivante : « La sépulture franque de Tournay, si célèbre sous le nom de *Tombeau de Childéric I<sup>er</sup>*. » Et plus loin : « ... les objets encore existants de la sépulture de Tournay, dite de *Childéric*... Sans prendre ici parti pour ou contre l'authenticité de l'anneau qui a, seul, donné un nom à cette sépulture, je dois rappeler que Marion Du Mersan, dans l'une des éditions de sa *Notice du Cabinet des médailles*, a laissé percer quelques doutes à ce sujet<sup>2</sup>... » Il est bien évident, d'après les termes

1. J. de Witte, dans la *Revue numismatique*, 1857, p. 198; cf. l'abbé Cochet, *op. cit.*, p. 368. J. de Witte et Cochet ont ignoré le livre de James Douglas.

2. *Compte-rendu des lectures faites à la section d'ar-*

de cette note, que Chabouillet, pas plus que Du Mersan, n'avait connaissance du passage de Chifflet que nous avons discuté tout à l'heure : sans quoi ils n'eussent pas manqué, l'un et l'autre, de l'invoquer. Ils n'ont pas connu non plus les *Nenia Britannica* de James Douglas.

## IV.

*Le sceau du roi Childéric.*

Après cet exposé circonstancié il y a lieu de présenter quelques observations critiques sur le sceau de Childéric, en lui-même, même après l'étude approfondie qu'en a faite l'abbé Cochet en 1859<sup>1</sup>. On verra que, si son authenticité a pu être mise en doute par de bons juges, c'est parce qu'ils ont porté leurs observations sur des repro-

*chéologie des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1876, p. 34-35 (Revue des Sociétés savantes, 6<sup>e</sup> série, t. III). N'est-ce pas le cas de citer, à titre comparatif, les polémiques engagées autour du fameux gobelet d'argent trouvé, en 1852, à Alise-Sainte-Reine (Alesia), dans les fouilles pratiquées sur l'ordre et aux frais de l'empereur Napoléon III et donné par lui au Musée de Saint-Germain. La malignité et la mauvaise foi politique aidant, des gens stupides ont prétendu que ce magnifique vase est faux et qu'il fut glissé subrepticement et à l'insu des ouvriers dans la tranchée où il fut découvert. (Voir, à ce sujet, la revue *Pro Alesia*, n<sup>o</sup> 24, 2<sup>e</sup> année, juin 1908, p. 383.)*

1. Cochet, *op. cit.*, p. 361 et suiv.

ductions altérées, retouchées au burin ou autrement, et sur des dessins plus ou moins exacts<sup>1</sup>.

Si l'anneau sigillaire de Childéric n'existe plus depuis 1831, on peut l'étudier non seulement à l'aide des dessins qui en furent faits d'après l'original par les soins de Chiflet, de Baudelot de Dairval<sup>2</sup> et d'autres auteurs, mais, ce qui est plus sûr, à l'aide des empreintes, plus ou moins bien

1. La bibliographie du tombeau de Childéric et du sceau de ce roi est extrêmement abondante. Un grand nombre d'auteurs en ont parlé de seconde main et sans avoir vu les monuments eux-mêmes. Nous citerons parmi les publications qui méritent considération en ce qui concerne le sceau : Vallet de Viriville, dans la *Rev. archéol.*, t. XIV (1857), p. 287; l'abbé Cochet, *op. cit.*, p. 365 et suiv.; Chabouillet, *Compte-rendu* cité, de 1876; L. Lindenschmidt, *Handbuch der deut. Alterthumskunde. I. Die Alterthümer der meroving. Zeit*, p. 69 (in-8°, 1889); J. Labarte, *Hist. des arts industriels au moyen âge*, t. I, p. 252 (2<sup>e</sup> éd., 1872); Jean de Witte, dans la *Revue numismatique*, 1857, p. 198; H. Schuermans, *Revue de la numismatique belge*, t. XXVIII, 1872, p. 235 à 241; Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Préface, p. cxxviii, note 2; M. Deloche, *Étude sur les anneaux des premiers siècles du moyen âge*, p. 188 et suiv. (1900, in-8°); Maurice Prou, Préface à Lauer et Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, p. viii (in-fol., 1908); Jules Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne*. T. III, 1<sup>er</sup> fasc. : *Nouvelles recherches sur le tombeau de Childéric I<sup>er</sup>* (1899, in-8°); S. Reinach, dans la *Rev. archéol.*, 1899, t. I, p. 484; *Catalogue illustré du Musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye* (nouv. éd., t. II, 1921), p. 286 et 315.

2. Baudelot de Dairval, *De l'utilité des voyages*, t. I, p. 319 de la première édition parue en 1686.

réussies, qui en furent prises avant sa destruction et même, nous a dit Chifflet, peu après le moment de la découverte.

Les empreintes en cire prises directement sur l'original ou les surmoulés en plâtre dont nous disposons actuellement sont les suivants :

1. — Une empreinte en cire rouge conservée au Département des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris. Cette empreinte appartient, au XVII<sup>e</sup> siècle, au P. Du Molinet. Elle est restée ignorée jusqu'à ce qu'un employé du Cabinet des médailles, Dauban, la retrouvât, en 1857, plaquée, comme elle l'est encore, sur un feuillet d'un manuscrit d'une *Histoire de sainte Geneviève* rédigée par le savant Génovéfain<sup>1</sup>.

2. — Une empreinte en cire rouge conservée à la bibliothèque Bodléienne à Oxford, dont nous parlons ci-après.

1. Cochet, *op. cit.*, p. 366; J. de Witte, *Revue numismatique*, 1857, p. 498. Cette empreinte en cire rouge, qui se ressent de la pression qu'elle a subie entre deux feuillets d'un in-folio, est plaquée au revers du folio 63 du manuscrit n<sup>o</sup> 609 [H, f. in-fol. 21] du *Catalogue des manuscrits* de Sainte-Geneviève. Le P. du Molinet l'a accompagnée de ce commentaire : « Ce roi est appelé ordinairement *Childericus* et même ce nom se voit gravé à l'entour de sa figure qui est sur son anneau d'or, gardé au Cabinet du Roi, qui fut trouvé dans son sépulcre l'an 1653, dont voici l'empreinte. » Nombre d'auteurs modernes, même parmi les plus graves, reproduisent la lecture erronée CHILDERICI (*Revue archéologique*, 1899, t. 1, p. 484). Nous le répétons : le sceau porte bien, sans contestation possible, CHILDIRICI (avec quatre *i*).

3. — Un surmoulage en plâtre exécuté au Cabinet des médailles même, un temps plus ou moins long avant le vol de 1831, par Mionnet<sup>1</sup>.

Nous n'avons pas d'autres monuments originaux<sup>2</sup>. Voyons le parti qu'on en a et qu'on en peut tirer.

1. L'abbé Cochet, et tout le monde d'après lui, dit *par Muret* (Cochet, p. 367). Il est plus probable que ce surmoulage a été fait par Mionnet, employé au Cabinet des médailles de 1795 à 1842, date de sa mort; Mionnet était particulièrement chargé des moulages. M. Schuermans dit avec raison, en parlant de l'empreinte du P. du Molinet à Sainte-Geneviève : « Cette empreinte est beaucoup plus satisfaisante que l'empreinte de M. Muret (= Mionnet), mais ce n'est toujours qu'une empreinte et rien ne dit que la cire ait rendu, dans tous leurs détails, les creux du sceau original » (*Revue de la numismatique belge*, t. XXVIII, 1872, p. 257).

2. Outre les empreintes du sceau de Childéric dont parle Chifflet et qui furent exécutées lors de la découverte, il y en eut d'autres qui furent faites au Cabinet des médailles avant le vol de 1831, mais elles sont aujourd'hui perdues. Nous avons vu, par exemple, que Barthélemy de Courçay, conservateur-adjoint du Cabinet des médailles, donna en 1787 deux empreintes du sceau de Childéric à Douglas. Ces empreintes ont servi à exécuter le dessin erroné qui figure dans les *Nenia Britannica* (p. 53) de ce savant anglais (dessin reproduit par Schuermans dans la *Revue de la numismatique belge*, 1872, pl. X, n° 2). M. van Orle, de Liège, et M. Deveria, ancien conservateur à la Bibliothèque nationale, eurent des surmoulages en plâtre exécutés sans doute aussi par Mionnet, comme celui qui nous est resté au Cabinet des médailles. Ces documents sont perdus ou détruits (Schuermans, *op. cit.*, p. 241).

Le surmoulage Mionnet fut, pendant des années, très malmené, exposé à la poussière, au frottement quotidien et à des détériorations de toutes sortes : Mionnet y attachait d'autant moins d'in-



FIG. 1. — PHOT. AGRANDIE AU DOUBLE  
DU SURMOULÉ EN PLÂTRE DE MIONNET, AVEC LETTRES NOIRCIES  
(Cabinet des médailles).

térêt que, l'original existant encore à côté de lui, il lui était loisible d'en prendre une autre empreinte. Ce n'est que par suite du vol et de la destruction de 1834 que ce surmoulage, délaissé et usé, s'est trouvé tout de suite prendre une

réelle importance scientifique. On le recueillit précieusement. Mais ce surmoulage constitue néanmoins « un cachet informe et usé », comme dit Cochet, sur lequel la critique peut difficilement s'exercer. Les traits du visage sont aplatis et déformés; on n'y déchiffre qu'en partie les traces de



FIG. 2. — PHOT. AGRANDIE AU DOUBLE  
DE L'EMPREINTE EN CIRE DU P. DU MOLINET  
(Bibliothèque Sainte-Geneviève).

la légende complète : CHILDIRICI REGI2. Mais, chose plus grave, si l'on en observe attentivement la photographie (fig. 1), on remarquera que, pour en faciliter la lecture, on en a ravivé les lettres à la mine de plomb. Ce maquillage, analogue à celui que les anciens antiquaires faisaient subir aux textes épigraphiques, en repeignant les lettres à l'ocre, a légèrement altéré la

forme ou les contours de plusieurs des caractères.

L'empreinte en cire rouge de la bibliothèque Sainte-Geneviève (fig. 2) n'est pas parfaite, quoi qu'en dise l'abbé Cochet, qui en donne un dessin embelli; elle n'a pas été très bien prise et elle se



FIG. 3. — PHOT. AGRANDIE AU DOUBLE  
DE LA GALVANOPLASTIE DE L'EMPREINTE DU MOLINET

(Cabinet des médailles).

ressent d'une compression de plus de deux siècles et demi entre les feuillets d'un lourd in-folio. Toutefois, elle nous est infiniment précieuse et, après l'irréparable vol de 1834, on en a fait exécuter une galvanoplastie actuellement déposée à côté des autres monuments du tombeau de Childéric, au Cabinet des médailles (fig. 3).

L'empreinte de la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, n'est pas moins précieuse.

Celle-ci, que j'ai pu étudier minutieusement en compagnie du savant et obligeant *librarian*, M. A. Cowley, provient d'un amateur bibliophile, M. Douce, qui, en 1830, légua ses livres à la Bodléienne. Dans cette collection de livres précieux



FIG. 4. — PHOT. EN GRANDEUR EXACTE  
DE L'EMPREINTE EN CIRE ROUGE DE LA BODLÉIENNE.

se trouvait un exemplaire de l'*Anastasis Childerici* de Chifflet. Douce avait obtenu, on ne sait à quelle époque, sur une feuille de papier vergé, une empreinte en cire rouge du sceau de Childéric, et il l'avait épinglée à la page 96 de son exemplaire de l'*Anastasis*, à côté du dessin de l'anneau sigillaire donné par Chifflet<sup>1</sup>.

Comme on peut le voir par la photographie ci-

1. On peut aussi admettre que l'exemplaire de l'*Anastasis Childerici* était déjà pourvu de l'empreinte lorsque cet ouvrage entra dans la bibliothèque de Douce.

contre (fig. 4), Douce inscrivit à côté de son empreinte : *Impression from a seal of Childeric.*

Longtemps après, en 1883, les conservateurs de la bibliothèque Bodléienne, jugeant fort sagement que la précieuse empreinte risquait de se détériorer entre les pages de l'ouvrage, l'en détachèrent pour la mettre dans une boîte spéciale. L'un d'eux, Madden, ajouta l'autre mention, que nous lisons aujourd'hui, à droite de la précédente : *Removed from p. 96 of Douce. Subt(us) 83 (Chifletius), 1883*<sup>1</sup>.

Ainsi qu'il est aisé de s'en rendre compte par la photographie que je dois à l'obligeance de M. Cowley, *librarian* de la bibliothèque Bodléienne<sup>2</sup>, l'empreinte Douce est quelque peu détériorée; elle a subi des cassures; elle est couverte de craquelures; il y manque même un morceau de la surface qui s'est écaillée. Aussi, pour éviter une perte irréparable, les conservateurs de la Bodléienne ont-ils, avec raison, jugé opportun

1. Les mots *Subtus 83 (Chifletius)* se rapportent au numérotage ancien de la collection de livres légués par Douce à la bibliothèque Bodléienne.

2. Il m'est particulièrement agréable d'exprimer ici ma vive gratitude à M. A. Cowley, *librarian* de la bibliothèque Bodléienne, et à M. C. Hogarth, conservateur de l'Ashmolean Museum, à Oxford, pour l'empressement qu'ils ont mis à me guider dans mes recherches à Oxford en octobre 1922 et à m'adresser des photographies, moulages et reproductions galvanoplastiques du sceau de Childéric, dont l'empreinte ancienne est à la Bodléienne. Ce sont ces reproductions qui m'ont permis de mener à bien ma minutieuse enquête.

de faire exécuter des reproductions galvanoplastiques de cette empreinte. L'artiste auquel ils se sont adressés s'est montré d'une habileté consommée et l'on ne saurait trop louer les précautions qu'il a prises, en faisant son surmoulé, pour ne pas ajouter de nouvelles détériorations à celles qui existent déjà sur la cire originale.



FIG. 5. — PHOT. AGRANDIE AU DOUBLE  
DE LA GALVANOPLASTIE D'OXFORD.

Seulement, il est allé trop loin. Il a voulu donner une galvanoplastie parfaite et il a retouché son empreinte. Voilà pourquoi, sur cette galvanoplastie (fig. 5), il n'y a pas la moindre trace des craquelures et des détériorations de la cire originale; le champ est absolument lisse; toutes les lettres sont admirablement venues et plus nettes que sur la cire.

Bref, c'est sur cette empreinte galvanoplastique *retouchée* que s'appuient, comme on va le constater, des critiques qui, en réalité, sont sans fondement<sup>1</sup>.

J'ai longuement cherché, avec mon savant collègue et ami Maurice Prou, à me rendre compte des raisons qu'on avait pu, peut-être, invoquer contre l'authenticité du sceau de Childéric. M. Prou, qui a établi avec une critique si assurée les règles de la paléographie mérovingienne, a remarqué que, sur la galvanoplastie d'Oxford, le champ du sceau est lisse et aplani artificiellement; que les lettres de la légende sont sèches et tranchantes; que la lettre L en particulier, dans le nom de Childéric, est ainsi formée *L* (en angle aigu), au lieu de présenter la forme *L* (en équerre) ou *L* (en angle obtus), les deux formes régulières et constantes de cette lettre sur les monnaies et dans les manuscrits<sup>2</sup>.

1. Le 20 octobre 1886, M. Oman (directeur du All Souls College), à qui j'avais demandé une empreinte ou un moulage, m'écrivait obligeamment d'Oxford: « Ci-inclus vous trouverez l'empreinte de notre sceau du roi Childéric. Cette empreinte est celle d'une *reproduction électrotype* que nous avons fait exécuter ici. » On a aussi fabriqué à Oxford, à l'aide de cette empreinte retouchée, un anneau sigillaire, en cuivre, analogue à celui qu'on a exécuté au Cabinet des médailles à Paris, après le vol de 1831, avec l'empreinte de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

2. M. Prou, *Préface* à Lauer et Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens* (1908, in-fol.).

Mais ces critiques, fondées en elles-mêmes, ne s'appliquent qu'à la galvanoplastie *retouchée* d'Oxford. Sur les empreintes originales en cire, soit celle de Sainte-Geneviève, soit celle de la Bodléienne, la forme de la lettre L est bien en équerre, L. La critique, ainsi qu'on peut s'en rendre compte, n'a pas d'objet.



FIG. 6. — SCAEU D'ALARIC, AGRANDI AU DOUBLE.

En un mot, sur les cires originales, dans toute la légende, dont la forme génitive n'a pas lieu de surprendre, *CHILDIRICI REGIS*, les lettres ont bien la correction paléographique compatible avec la barbarie générale de la gravure. Les autres parties du sceau offrent également tous les caractères de l'authenticité. Le buste royal, de face, a de longs cheveux bouclés retombant sur les épaules qui sont dans la tradition des rois cheve-

lus des Francs<sup>1</sup>; sa poitrine est ornée d'un pectoral quadrillé, dérivé de la cuirasse romaine, à la mode à l'époque barbare. Dans son aspect général, le buste royal rappelle, tout en étant plus récent de trois quarts de siècle et plus barbare, le type



FIG. 7. — SCAEU D'UN PRINCE INCONNU.  
DOUBLE DE L'ORIGINAL.

du sceau du roi des Goths, Alaric († 412), conservé à Vienne, qui porte la légende : ALARICVS REX GOTHORVM (fig. 6<sup>2</sup>).

1. Cf. les exemples de sceaux des rois chevelus du VII<sup>e</sup> siècle donnés par Cochet, p. 373.

2. Le sceau d'Alaric est connu depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Millin, *Magasin encyclopédique*, 1811, t. III, p. 265; Hermann Rollet, dans Bruno Bucher, *Geschichte der technischen Künste*, t. I, p. 326; E. von Sacken, dans

De ces deux sceaux on peut rapprocher celui-ci (fig. 7), bien qu'il soit d'un travail infiniment supérieur et d'une époque plus ancienne :



Il est gravé sur une améthyste claire, fort remarquable, qui, de la collection Guilhou, est passée dans celle de Pierpont Morgan en 1912<sup>1</sup>.

Je connais depuis longtemps cette gemme importante pour l'iconographie et l'histoire de l'art et j'ai, un instant, espéré qu'elle prendrait place dans une vitrine du Cabinet des médailles. Si je ne l'ai pas publiée jusqu'ici, c'est parce que je n'ai pas réussi à déchiffrer le grand monogramme latin qui est gravé sous le buste. Nous avons là évidemment le portrait et le nom d'un chef barbare, encore drapé à la romaine; il a une physionomie juvénile, une légère moustache et des cheveux longs et abondants. Quel que soit le nom, sans doute royal, qui se cache dans les lettres du monogramme, cette gemme sigillaire nous montre

le *Jahrb. der Kunsthistorischen Sammlungen des a. h. Kaiserhauses in Wien*, t. II, p. 33 à 35 et pl. III, fig. 1; E. Babelon, *Histoire de la gravure sur gemmes en France*, p. 3 et pl. I, fig. 5; Lindenschmidt, *Handbuch*, p. 266.

1. *Catalogue of a Collection of ancient rings formed by the late E. Guilhou*, n° 860 (Paris, in-4°, 1912).

que la gravure sur pierres fines avait encore, au début du v<sup>e</sup> siècle, des représentants du plus haut mérite et que la tradition classique n'était pas encore perdue. Il y a loin de cette belle intaille au sceau de Childéric (458-481), et plus loin encore du sceau de Childéric aux empreintes sigillaires, si barbares, des rois mérovingiens du vii<sup>e</sup> siècle, dont on connaît un bon nombre d'échantillons.

## V.

*Le cercueil du roi.*

Après le prélèvement désordonné des objets précieux renfermés dans le tombeau de Childéric, l'énorme amas de terre humide, d'ossements et de détritrus qu'on sortit de la fosse agrandie (*ingenti cumulo terræ et sordium egestarum*, dit Chiflet) fournit encore d'intéressants débris. Poutrain écrit, cent ans plus tard, que le peuple s'empara d'une grande quantité de lambeaux de soie pourpre et de filaments d'or qui provenaient de la chlamyde ou manteau du roi (*filamenta aurea paludamenti*, Chiflet, p. 39); de riches particuliers, ajoute Poutrain, en ont recueilli « que leurs descendants montrent encore aujourd'hui<sup>1</sup> ».

Les armes en fer, — la framée et la francisque, — très oxydées, ne furent qu'après coup l'objet

1. Poutrain, *Histoire de Tournai*, t. I, p. 376; l'abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric*, p. 187.

de l'attention des personnes instruites. Quant aux bijoux, aux abeilles d'or et aux monnaies, le décrochage des monceaux de terre agglomérés en fournit encore un bon nombre. Le chanoine Jean Chiflet, longtemps après, racheta à de petites servantes (*ab ancillulis*) des pièces d'or et d'argent, des bijoux, un fragment de vase en agate.

Jacques Chiflet signale au milieu des débris de toute sorte qui furent rejetés par la pelle des fouilleurs, des clous adhérant à des morceaux de bois pourri, des ferrements méconnaissables, corrodés et consumés par l'humidité exceptionnelle du sol : *effossa multa ferramenta vetustate exesa et consumpta propter loci non nihil humecti vitium* (*Anastasis*, p. 38).

Le corps de Childéric ne fut pas déposé dans un caveau royal ni, comme le roi Dagobert, dans un mausolée architectural ; il ne fut pas même placé dans un sarcophage de pierre ou de plomb ; son cercueil était simplement en bois, cerclé de fer, analogue à ceux que l'on a rencontrés dans un grand nombre de nécropoles gallo-romaines et franques. Le squelette y était allongé (*porrectus in longum*<sup>1</sup>).

1. Je présume que si É. Molinier avait lu ces détails si précis et tous ceux qui précèdent, il n'aurait pas écrit (*Hist. de l'art*, d'André Michel, t. I, p. 407) : « On considère le lieu où fut faite la trouvaille de 1653 comme le tombeau de Childéric, opinion que la présence d'ossements permet d'accepter *comme très probable* » (!).

De toutes les sépultures barbares dont j'ai lu la description détaillée, celle qui me semble nous donner l'idée la plus exacte du tombeau de Childéric est le tumulus barbare, bien conservé, de Kostromskaya, dans la Russie méridionale. Celui-ci, beaucoup plus vaste, c'est vrai, que celui de Childéric, était néanmoins, comme ce dernier, une sorte d'édicule carré en bois recouvert d'un toit. Dans l'intérieur du carré étaient le squelette, les armes et les ornements royaux. A l'extérieur de cet édicule, sur les quatre côtés, les squelettes des chevaux immolés lors des funérailles du chef barbare<sup>1</sup>.

S'il y eut primitivement, comme cela est probable, au-dessus de la tombe de Childéric, un mausolée, un tumulus ou une stèle funéraire<sup>2</sup>, ce monument fut détruit, très vraisemblablement, au cours d'événements dont les annales de la ville de Tournai ont conservé le lugubre souvenir. Elles racontent qu'en l'année 882, quatre cents ans après la mort de Childéric, Tournai fut mise à sac, incendiée et presque entièrement détruite par les Normands. La plus grande partie des habitants, au nombre de douze mille, qui échappèrent au

1. M. Rostovtzev, *Iranian and Greeks in South Russia*, p. 46, fig.

2. Il devait y avoir un *tumulus* si nous raisonnons par analogie, car il y en avait un, notamment, au-dessus de la tombe trouvée à Artres, près Famars, en 1855, que nous citons plus loin et dont le mobilier avait beaucoup d'analogie avec celui de la tombe de Childéric.

massacre s'enfuirent et se réfugièrent à Noyon. La ville demeura déserte et vide d'habitants pendant trente ans. Au bout de cette longue période, en 912, quatre des bourgeois de Tournai, réfugiés à Noyon, résolurent de retourner dans leur vieille cité et de la rebâtir. Ils furent suivis par d'autres survivants ou leurs enfants. C'est ainsi que Tournai, — comme Messène dans l'histoire de la Grèce antique, — renaquit de ses cendres; mais la reconstruction fut lente. On comprend que la sépulture du roi Childéric ait été perdue et oubliée dans les décombres. C'est alors qu'avec les ruines anciennes on bâtit l'église Saint-Brice dont, avons-nous dit, la première mention est de 1034. Le terrain où, 553 ans auparavant, avait été inhumé le roi païen Childéric devint, à partir de 1034, s'il ne l'était déjà antérieurement, un cimetière chrétien analogue à tous ceux qui, d'ordinaire, entouraient les églises médiévales. Il était encore un cimetière lors de la découverte de 1653. Lorsque le gouverneur des Pays-Bas, l'archiduc Léopold-Guillaume, eut été informé de la trouvaille, il écrivit qu'il désirait ardemment voir « les antiquitez tant d'or que d'argent, dit Poutrain, qui avoient été trouvées dans le cimetière Saint-Brice<sup>1</sup> ».

Chose étrange, on perdit vite la trace de l'en-

1. Poutrain, *op. cit.*, t. I, p. 373; Cochet, p. 18; Peigné-Delacourt, *Les Normans dans le Noyonnais* (1868, in-8°), p. 8. Poutrain présume (p. 117) que le palais de Childéric était situé entre l'église Saint-Brice et l'église Saint-Nicolas; mais ce n'est là qu'une conjecture.

droit exact où eut lieu la découverte du tombeau de Childéric en 1653, de même qu'au moyen âge on avait perdu le souvenir de la sépulture du père de Clovis; la fosse royale, déblayée par Quinquin sur cinq pieds carrés, fut vite recomblée; on bâtit des maisons sur son emplacement sans se soucier de commémorer la trouvaille par un signe quelconque. Il fallut attendre jusqu'en 1857 pour que M. de Nédonchel se préoccupât de retrouver cette place. Il fit, dans ce but, pratiquer dans l'écurie de la maison présumée être celle de la trouvaille (le n° 8 de la rue) des fouilles qui mirent au jour des ossements humains, des poteries, des monnaies gauloises et romaines, des fibules de bronze émaillées et quelques autres débris qui sembleraient indiquer qu'il y eut là une nécropole antique avant que le même terrain fût affecté à un cimetière chrétien<sup>1</sup>. C'est à proximité de cet endroit que se trouvait le croisement des grandes routes romaines qui sillonnaient le pays des Nerviens dont Tournai était la capitale<sup>2</sup>.

Childéric fut enseveli avec ses armes de luxe et ses bijoux et tout porte à croire qu'il était revêtu de son costume de majesté, comprenant sa tunique, son manteau royal, sa couronne ou son

1. Sur les fouilles de M. de Nédonchel, voir Cochet, *op. cit.*, p. 27-28. C'est à la suite de ces fouilles qu'on apposa sur la façade de la maison l'inscription commémorative dont nous parlons plus haut.

2. Fr. Huybrigts, *La voirie de la Belgique aux époques romaine et franque*, p. 10 et 25 (Bruxelles, 1913, in-8°).

diadème et d'autres attributs. Il eût été du plus haut intérêt archéologique d'identifier ces objets au moment de la trouvaille et de noter avec soin la place que chacun d'eux occupait dans la sépulture, bien qu'on puisse présumer que le cercueil étant en bois, dans un sol particulièrement humide, avait dû s'effondrer au cours des siècles sous la pression des terres.

Au milieu des déblais retirés de la fosse, on reconnut les ossements d'une tête de cheval, au complet (*capitis ossa, dentes et maxillæ*), et, — circonstance bien inattendue, — un crâne humain autre que celui qui faisait partie du squelette royal.

La tête de cheval s'explique sans difficulté par l'usage très répandu chez les anciens et chez les barbares d'immoler le cheval de guerre après la mort de son maître et d'en enfouir le cadavre tout harnaché, ou simplement parfois la tête, sur le cercueil du guerrier. Pour le tombeau de Childéric, la présence de la tête du cheval, mais non du cheval entier, est bien constatée. Nous verrons tout à l'heure qu'elle était parée de sa bride et accompagnée de tout le harnachement<sup>1</sup>.

Mais il semble, *a priori*, plus malaisé de rendre

1. Lindenschmidt et d'après lui Jules Pilloy, récusant le témoignage formel de Chifflet, pensent que le cadavre du cheval devait s'y trouver tout entier; ils répugnent à croire qu'on aurait décapité le cheval (Jules Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*. T. III, 1<sup>er</sup> fasc. : *Nouvelles recherches sur le tombeau de Childé-*

compte de la présence du deuxième crâne humain. Constatons d'abord que, d'après tous les témoignages, s'il y avait bien deux crânes, il n'y avait qu'un seul squelette. Chiflet le déclare formellement et ajoute que le crâne du roi était plus grand que l'autre : *calvariae duæ, quorum altera grandior, cum ossibus jacentis humani skeleti* (Chiflet, p. 38). Ainsi, on ne signale point de squelette avec le petit crâne, et la précision de l'espèce d'inventaire dressé par Jacques Chiflet, principalement d'après le témoignage des témoins oculaires, intelligents et très attentifs, exclut la pensée que ce serait par négligence qu'un second squelette n'aurait pas été remarqué.

De la petitesse du second crâne, les anciens antiquaires ont conclu que c'était la tête d'un jeune homme, sans doute, dit Chiflet, l'écuyer du

*ric I<sup>er</sup>*, p. 30 (Saint-Quentin, 1899, in-8°); cf. Lindenschmidt, *Die Alterthümer des merov. Zeit*, p. 292). Cependant, l'abbé Cochet cite plusieurs exemples d'enfouissements de *têtes de chevaux* dans des tombes franques, qui paraissent bien positivement constatés (Cochet, p. 167 et 171). Remarquons au surplus que la décapitation du cheval a dû être, dans certains cas, inspirée par la nécessité de précautions hygiéniques. Quelle que fut la barbarie des temps, il n'est pas déraisonnable de penser qu'on se rendait compte du danger qu'il y eût eu à créer un foyer de putréfaction au centre d'une ville, à proximité d'un palais et de la voie publique, en enfouissant, à moins de deux mètres de profondeur, non seulement un cadavre humain, mais le cadavre d'un cheval tout entier. La tête seule avec le harnachement suffisait, en pareil cas, pour que la tradition rituelle fût respectée.

roi. D'autres auteurs plus récents ont conjecturé que la petite tête devait être celle de la reine Basine, qui aurait été enterrée avec le roi, son époux.

Partant de là, Émile Molinier s'aventure gravement sur le domaine archéologique. Comme on a recueilli dans la sépulture plus de 300 abeilles d'or munies d'anneaux qui ne laissent aucun doute sur leur destination décorative, ces abeilles, suivant Molinier, ornaient bien plutôt le manteau de la reine que celui du roi<sup>1</sup>. Voici le texte même du savant auteur de *l'Histoire des arts appliqués à l'industrie* : « Il est à remarquer que la critique des objets trouvés dans la sépulture de Childéric est encore à faire; que l'épée a été mal remontée; qu'une partie des ornements de verroterie cloisonnée trouvés dans le tombeau appartiennent très probablement à des objets destinés à la parure féminine, notamment les abeilles dont la présence s'explique mieux dans le costume de l'épouse de Childéric que dans la parure d'un guerrier franc. La présence d'un second crâne dans la sépulture autorise à émettre l'hypothèse que la femme de Childéric fut ensevelie avec son mari. » Ainsi, la présence avérée du second crâne suffit pour étayer la conjecture d'après laquelle la reine

1. Émile Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*. T. IV : *L'orfèvrerie civile et religieuse*, p. 4, note 2; Lindenschmidt, *op. cit.*, p. 71; cf. *Annales de la Société historique de Tournai*, nouvelle série, t. I, 1896, p. 346.

Basine aurait été enterrée avec Childéric. Les 300 abeilles d'or trouvées dans le tombeau auraient décoré le manteau de la reine et non celui du roi.

Je crois pouvoir démontrer, si je ne m'abuse, que ces deux propositions ne sont point recevables.

Il est arrivé à chacun de nous de visiter un cimetière de village et même d'y assister à un enterrement. La plupart des familles n'y ont point de caveau, mais simplement une place traditionnelle et marquée par une croix ou autrement. On enterre toujours à la même place et, de génération en génération, les membres d'une même famille. Lorsqu'un nouveau décès se produit, si les délais imposés par la loi pour les exhumations sont expirés, on creuse la nouvelle tombe à la place même des anciennes; on exhume les squelettes des générations antérieures. Le fossoyeur qui respecte la tradition range soigneusement à côté du monceau de terre retirée de la fosse le crâne ou les crânes, ainsi que les ossements principaux. Une fois le nouveau cercueil descendu dans la fosse, le fossoyeur prend ces anciens ossements et les dispose sur le cercueil, — généralement aux pieds, — avant de recouvrir le tout de la terre sépulcrale. Il procède de la même façon lorsqu'il s'agit de crânes ou d'ossements égarés et anonymes déterrés en creusant une tombe nouvelle. Voilà ce que nous avons vu faire maintes fois, et voilà pourquoi il n'est pas rare, dans nos villages, de trouver un ou plusieurs

crânes au fond d'une tombe où il n'y a qu'un squelette.

Cet usage est traditionnel et constant. Existait-il à l'époque mérovingienne? En août 1921, en revenant de Tournai, je m'arrêtai à Bavai pour visiter les fouilles que M. Hénault poursuit, sur ce site antique, avec une méthode impeccable, et le petit Musée où il y a disposé si intelligemment les résultats de ses recherches. Je remarquai dans ce Musée une tombe reconstituée; le squelette y est allongé et à ses pieds se trouve un petit assemblage d'ossements qui ne lui appartiennent pas. « D'où proviennent ces ossements? demandai-je à M. Hénault. — Ils étaient disposés ainsi, dans la tombe, aux pieds du squelette; mais je ne m'explique point leur présence. » L'explication s'en trouve dans le rite traditionnel dont je viens de dire la persistance jusqu'à nos jours<sup>1</sup>.

Dans ses fouilles d'Armentières, en 1882, un antiquaire, qui a laissé un nom très honorable dans l'archéologie nationale par la conscience scrupuleuse de ses recherches sur le terrain, Frédéric Moreau, a exhumé un sarcophage mérovingien dans lequel gisait un squelette particulière-

1. A Bavay comme dans un grand nombre de nécropoles du haut moyen âge, on a constaté l'utilisation plusieurs fois répétée d'une même sépulture, comme dans les cimetières de nos jours (Hénault, *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1914, p. 53).

ment bien conservé. Aux pieds du squelette étaient superposés avec ordre cinq crânes, évidemment plus anciens, sans squelettes. Frédéric Moreau en a conclu que c'était une sépulture de famille<sup>1</sup>.

On a d'autres exemples de la même coutume pour l'époque franque; parfois le crâne supplémentaire est accosté de deux ossements longs qui ont été déposés avec précaution et respect et disposés en X; d'autres fois, comme dans des tombes de Chevennes et de Mons-en-Laonnois, en forme d'auges de pierre, le crâne ancien a été placé entre les jambes du nouveau défunt<sup>2</sup>.

Les exemples que je viens de citer, — il y en a beaucoup d'autres, — attestent qu'à l'époque mérovingienne on plaçait les crânes trouvés en creusant une nouvelle fosse, tantôt sur le cercueil du nouveau défunt, tantôt à ses pieds, dans le sarcophage, avant de le clôturer par un couvercle.

On voit, par les constatations qui précèdent, comment nous expliquons tout naturellement, ce semble, la présence dans la sépulture de Childéric de ce second crâne qui a tant surpris et égaré nombre d'archéologues.

Son identification ne peut que demeurer ignorée. Quelle qu'elle soit, elle n'ébranle en rien, —

1. Frédéric Moreau, *Petit album Caranda*, 2<sup>e</sup> éd., 1896, pl. XXIX, fig. 3.

2. Sur cette coutume et ces exhumations, on verra d'amples détails dans Édouard Fleury, *Antiquités et monuments de l'Aisne*, t. II, p. 146 et 149.

et ceci est l'essentiel, — l'attribution de la tombe et des ornements royaux qu'elle renfermait au roi Childéric. Si ce second crâne est, comme on le voudrait prétendre, celui de la reine Basine, — ce qu'il ne sera jamais possible d'établir, — une seule conjecture serait à envisager : c'est que la reine aurait été enterrée un certain nombre d'années avant le roi<sup>1</sup>. De sa dépouille retrouvée et exhumée on n'aurait conservé que le crâne et la parure de bijoux : cette hypothèse n'est peut-être pas absolument invraisemblable. Dans tous les cas, la nature même de la sépulture royale, — un cercueil en bois bardé de fer, — exclut cette autre conjecture suivant laquelle la reine Basine aurait été, à sa mort, survenue après celle du roi, inhumée dans la même tombe qu'on aurait ouverte pour la circonstance et dans laquelle, remarquons-le, se trouvait déjà le corps du roi avec ses armes de luxe.

Il n'y a pas, non plus, à se rejeter, comme d'aucuns l'ont fait, sur l'hypothèse suivant laquelle la reine aurait été inhumée dans un cercueil déposé à côté de celui du roi. Non ! Personne parmi les témoins n'a jamais parlé d'un second cercueil, pas plus que d'un second squelette<sup>2</sup>.

1. Clovis, fils de Childéric et de Basine, avait quinze ans à la mort de son père, en 481 ; il eut trois sœurs, suivant la tradition, mais nous ne connaissons pas l'époque de leur naissance.

2. En ce qui concerne la reine Basine, d'origine thurinoise, je suis, je l'avoue, insensible à des arguments

## VI.

*L'anneau et le bracelet.*

Y avait-il donc, dans la sépulture du roi Childéric, outre ses armes, son costume d'apparat et le harnachement de son cheval, des objets qui, par leur nature, ne pouvaient convenir qu'à la parure féminine? On l'a dit, peut-être avec raison, comme nous l'allons voir, sans qu'on soit autorisé à en tirer la conclusion que la reine Basine avait été enterrée à côté du roi.

Nous avons déjà repoussé cette déduction en ce qui concerne la présence du petit crâne. Quels sont donc les bijoux du tombeau de Childéric qu'on a considérés comme spécialement féminins?

Observons d'abord qu'il n'y avait ni collier d'or ou de verroteries, ni pendeloques d'or, ni cubes ou cylindres en pâte céramique multicolore, ni pendants d'oreilles, ni nécessaire de toilette, ni boîte à parfums, ni de ces épingles à cheveux qu'on rencontre parfois à la douzaine dans les sépultures féminines de luxe de l'époque romaine et franque.

Il s'y trouvait, à la vérité, une grosse et grande aiguille d'or ou passe-lacet de sept centimètres et demi. Mais on a précisément signalé souvent des

comme celui-ci : « Au moment de sa mort, elle aura demandé à être enterrée aux côtés de son mari pour qui elle avait tout sacrifié, un premier époux royal et sa patrie » (J. Pilloy, p. 63).

passer-lacets du même genre dans d'autres tombes de guerriers francs. Généralement placées à la ceinture, elles faisaient partie, comme le remarque l'abbé Cochet, de l'équipement militaire<sup>1</sup>.

Il y avait aussi dans le tombeau de Childéric un anneau simple et sans ornement. Ce petit disque d'or massif et large n'existe plus aujourd'hui, non plus que le passer-lacet, mais Chifflet a pris soin de le reproduire, nous dit-il, dans sa grandeur naturelle (*formâ et magnitudine*, p. 115).

Cet anneau uni, sans doute une bague, d'un diamètre intérieur de vingt et un millimètres et demi, était-il assez grand pour être porté par un homme? Chifflet et les anciens auteurs n'en ont pas douté, et, à l'expérience, cela semble admissible. Je remarque toutefois qu'il est moins grand que la plupart des bagues, — masculines ou féminines, — que nous ont livrées les sépultures de l'époque mérovingienne; il est moins grand notamment que la curieuse bague d'or de la sépulture du guerrier de Pouan, qui a provoqué tant de commentaires, à cause du mot HEVA qu'on lit au chaton, et qui est peut-être simplement un nom de femme, *Ève*<sup>2</sup>.

1. Cochet, p. 146; cf. J. Pilloy, *op. cit.*, p. 35, qui n'admet pas l'opinion de l'abbé Cochet. Mais les exemples cités par ce dernier sont positifs. Voir aussi, entre autres, une aiguille de bronze dans une sépulture de guerrier trouvée à Ercheu (Somme) et signalée par Théophile Eck dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 390-391.

2. Peigné-Delacourt, *Recherches sur le lieu de la bataille*

Maximin Deloche, supposant que la bague du tombeau de Childéric était un anneau de mariage et, conséquemment, portée au quatrième doigt, en trouve l'ouverture apparente trop étroite pour un homme; il pense que ce devait être l'anneau de la reine Basine<sup>1</sup>.

Cette conjecture fut-elle vérifiée que la présence dans le tombeau de Childéric de cet anneau féminin, d'une épaisseur inusitée, ne saurait avoir la portée archéologique que d'aucuns lui prêtent. On ne pourrait y voir la preuve que la reine fut enterrée à côté de son époux. Je relève, en effet, dans le recueil même de Deloche la description d'une tombe de guerrier franc enseveli seul, avec ses armes de luxe, et ayant à côté de lui la bague de sa femme; celle-ci s'appelait *Gulfetrud(is)*, d'après l'inscription du chaton; l'anneau est, par surcroît, beaucoup trop petit pour avoir pu être passé au doigt d'un homme<sup>2</sup>.

*d'Attila en 451*, p. 27 et pl. I, fig. 7 et 10 (in-4°, 1860). A titre de curiosité, je citerai une inscription romaine qui est une dédicace à Hercule Magusanus et à sa parèdre *Hæva* (*Revue celtique*, t. II, p. 17).

1. Max. Deloche, *Étude sur les anneaux des premiers siècles du moyen âge*, p. 192 à 195. Deloche conjecture que la reine Basine est morte la première: « Basine aurait précédé le roi franc dans la tombe, et, au moment de l'ensevelissement de ce prince, on aurait mis dans son cercueil, avec les armes et les autres bijoux qui lui appartenaient, l'anneau nuptial de la reine. »

2. Ce tombeau a été découvert à Sainte-Pétronille, arr. de la Réole (Gironde), en 1862, par Grellet-Balguerrie.

Que conclure de là? Ou bien ce guerrier avait gardé dans son écrin, parmi ses souvenirs de famille, la bague de sa femme, morte avant lui, ou bien sa femme, survivante, aura déposé son anneau dans le cercueil de son époux. C'est un cas analogue que nous présenterait la tombe du guerrier de Pouan, si l'on admet, avec moi, que le mot HEVA est un simple nom de femme. On pourrait citer d'autres exemples d'une bague ou d'un bracelet de femme trouvés dans un tombeau d'homme, bien que l'attention des fouilleurs n'ait pas été, en général, attirée sur ce point délicat<sup>1</sup>.

Il y avait enfin dans le tombeau de Childéric un lourd bracelet d'or, disparu aussi depuis 1831. C'était un gros et solide anneau ouvert, sans aucun ornement, formant un cercle ovale irrégulier (Chiflet, p. 236, dessin). Ce type de bracelet, dans sa forme générale, est extrêmement répandu ;

L'anneau de la bague, de forme allongée, mesure 0<sup>m</sup>016 de diamètre dans sa plus grande dimension ; la bague de Childéric a 0<sup>m</sup>021 1/2. Deloche insiste spécialement sur ce fait, qu'il s'agit de la *tombe d'un guerrier* dans laquelle s'est trouvée *une bague de femme*.

1. Dans le recueil de Deloche, je remarque encore une bague dont le chaton est orné d'un monogramme dans lequel le savant auteur croit retrouver le nom féminin *Basina* (Deloche, *op. cit.*, p. 105, n° LXXXVII). Si cette interprétation du monogramme est fondée, nous aurions, là encore, une bague féminine trouvée dans la tombe d'un guerrier enseveli avec ses armes. La bague est, au surplus, trop petite pour un homme. Elle a été trouvée dans une tombe de guerrier franc, à Franchimont, province de Namur, par M. Alfred Béquet, en 1880.

souvent la surface de la tige est décorée de stries, de traits entrelacés ou d'autres dessins géométriques et les bouts, mis en face l'un de l'autre, sont renflés et épaissis, conoïdaux.

Le rapprochement du bracelet du tombeau de Childéric avec celui de la tombe de Pouan s'impose<sup>1</sup>. La forme est la même. Mais le bracelet du guerrier de Pouan a des proportions normales, comme celui d'Envermeu qui est en bronze. Ces bracelets et la plupart des autres, de même forme, sont beaucoup plus grands, légers et flexibles que celui de Tournai. Leur tige, mince et souple comme une baguette, a une élasticité aisée qui permettait d'y introduire la main et le poignet sans effort. Passés au bras, ils restaient mobiles et flottants. Au contraire, le bracelet de Tournai, gros presque comme le petit doigt, ne pouvait guère avoir d'élasticité; de plus, il formait un disque beaucoup trop petit pour avoir pu jamais être utilisé comme bracelet par un homme.

Voilà pourquoi, de tous ceux qui l'ont vu anciennement, personne n'a pu se résoudre à lui donner le nom de bracelet. Chifflet dit que ce grand anneau appartenait à la sursangle du cheval du roi : *ad extrema cingula latioris equi regii pertinebat, quam hodieque supercingulam appellamus*

1. Voir surtout Peigné-Delacourt, *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila en 451*, p. 2, pl. I, fig. 12; A. Gaus-sen, *Portefeuille archéologique de la Champagne*, 1861. XI. *Antiquités*, pl. 1; Odobesco, *Le trésor de Petrossa*, p. 326.

(Chifflet, p. 237). Poutrain croit aussi que c'était sans doute « la grande boucle de sursangle » du cheval ou la « maîtresse boucle » de la personne du roi; « c'était en tout cas, ajoute Poutrain, un meuble bien incommode et bien mal entendu<sup>1</sup> ».

Montfaucon ne peut se résigner à donner le nom de bracelet à ce disque armilliforme. Il le définit : « Une pièce d'or solide et massive, tournée presque en ovale », et il ajoute « qu'elle a presque toute la forme d'un bracelet, *armilla*. Je dirais presque que c'en est absolument un, si je ne voyais qu'il est impossible de le mettre au bras<sup>2</sup> ».

Du Mersan lui-même, qui a parlé si légèrement des monuments du tombeau de Childéric, dit qu'on remarque dans les bijoux du tombeau attribué à Childéric « une espèce de bracelet<sup>3</sup> ».

Ainsi tous les auteurs qui ont parlé du bracelet du tombeau de Childéric, *de visu*, déclarent sans hésiter que ce disque n'a pu servir de bracelet : il est trop étroit. Seuls les auteurs qui ont écrit après 1831, et qui n'ont pas vu l'objet en question et n'ont pu le voir, puisqu'il fut détruit à cette époque, affirment sans hésiter que c'était un bracelet et se tirent d'embarras en le qualifiant de bracelet féminin.

1. Poutrain, *Histoire de la ville et cité de Tournai*, t. I, p. 394, pl. IV, fig. 1 (1746, in-4°). Cf. Cochet, p. 309.

2. Le P. Montfaucon, *Les monuments de la monarchie française*, t. II, fig. 4; cf. Cochet, p. 309.

3. Marion Du Mersan, *Notice*, 1828, p. 45.

Il faut pourtant rendre justice à la réserve du savant et consciencieux abbé Cochet, dont la monographie parut en 1859. Après avoir déclaré que le disque en question est un bracelet par sa forme, il ajoute : « Nous n'avons sur cette royale pièce, anéantie pour toujours, que des doutes ou des notions mal définies<sup>1</sup>. »

Né pouvant être un bracelet d'homme, était-ce donc un bracelet de femme? A l'examen du dessin de Chiflet exécuté dans la grandeur de l'original, on ne peut hésiter à admettre cette possibilité, tout en remarquant qu'il est beaucoup plus petit que les bracelets de femme adulte, en général, qu'on trouve partout et dans toutes les civilisations. A très peu d'exceptions près, tous les bracelets découverts dans les tombeaux de l'époque franque sont des bracelets de femme et ils sont, en général, plus grands que celui du tombeau de Childéric. Je citerai pourtant une exception. Dans une tombe découverte en 1855 à Artres, près de Famars, on remarque parmi le mobilier un bracelet d'argent d'une forme pareille à celui du tombeau de Childéric et tout aussi petit<sup>2</sup>.

Nous avons donc bien affaire à un bracelet, semble-t-il. Mais on peut se demander, avec les anciens antiquaires, si ce bracelet, impossible à

1. Cochet, p. 309.

2. L. Dancoisne, *Objets mérovingiens découverts à Artres*, pl. II, fig. 6 (Henin-Liétard, 1885, in-8°; brochure tirée à 75 exemplaires). Ces objets sont aujourd'hui au Musée de Lille.

passer au poignet d'un homme, si pesant, si étroit, même pour une femme, ne faisait point l'office d'anneau de suspension dans le harnachement du cheval ou s'il n'était point passé, par exemple, à la ceinture ou au baudrier de cuir du roi, servant à suspendre l'une de ses armes. Ce bracelet ouvert, à tige si forte et inflexible, aurait rempli le rôle des anneaux inversés actuels, en forme d'S très fermé, et auxquels nous donnons même ce nom d'*esse*. Cette conjecture nous semble d'autant plus vraisemblable que si, par la pensée, nous retournons l'un des crochets d'une S, de cette façon : S, nous aurons presque exactement la forme du bracelet du tombeau de Childéric. Il n'est pas à croire, vu sa grosseur, qu'il ait pu servir à suspendre la grosse *bulla* de cristal qu'on a trouvée dans le tombeau, dépourvue de son armature<sup>1</sup>? Dans tous les cas, même en admettant que ce fut un bracelet strictement à usage féminin, le cas de la bague de *Gulfetrudis*, et peut-être d'*Heva*, est la preuve qu'on peut trouver un bijou féminin, bague ou bracelet, dans la tombe d'un guerrier franc.

En définitive, pour expliquer l'origine de « l'es-

1. Dans un grand nombre de tombeaux d'hommes, de l'époque franque, on a trouvé des boules de cristal du même genre, encore munies de leur armature d'or suspendue à des espèces de bracelets (en voir un exemple dans Douglas, *Nenia Britannica*, pl. IV, fig. 8). Douglas s'étend longuement (p. 14) sur les boules de cristal des tombes barbares.

pèce de bracelet » et de l'anneau-bague, aussi bien que celle du petit crâne, dans le trésor de Tournai, l'hypothèse d'une inhumation féminine ne s'impose pas d'une manière absolue. La présence de ces objets peut s'expliquer autrement. Et si nous en sommes réduits, sur ce point, à des hypothèses, qu'on veuille bien ne pas oublier que sur les milliers de tombes exhumées dans les nécropoles de l'antiquité et du moyen âge il n'en est peut-être pas une seule qui ne présente, dans son mobilier, quelque objet inexplicable pour nous.

## VII.

### *L'agrafe de chape de Saint-Brice.*

Il serait, — on le comprendra sans peine, — intéressant de savoir si des descendants des anciennes familles de Tournai conservent encore quelque objet provenant authentiquement de la trouvaille de 1653. Mais il faut, sous ce rapport, prendre garde aux fausses traditions et aux légendes qui ont pu se greffer autour de certains bijoux de famille ou autres<sup>1</sup>. L'église Saint-Brice elle-même possède une agrafe de chape qui passe, à tort, pour un bijou provenant du tombeau de Childéric (fig. 8).

1. Le *Mercur de France* de 1736 dit qu'à cette époque on voyait encore à Tournai, dans une maison particulière, une partie de la trouvaille du tombeau de Childéric (*Mercur de France*, janvier 1736, p. 76).

Cette agrafe se compose d'une petite plaque et d'une contre-plaque que réunit l'une à l'autre un anneau mobile passé dans un crochet. Ces deux parties ne sont pas de la même époque et doivent être décrites séparément.

La plaque est un disque d'argent doré ou ver-

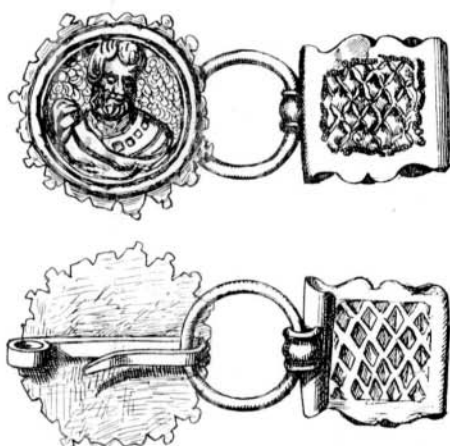


FIG. 8. — L'AGRAFE DE L'ÉGLISE SAINT-BRICE.

meil de vingt-cinq millimètres de diamètre, dont le cadre circulaire est orné d'une dentelure trilobée sur tout son pourtour. Au centre, en haut relief, se détachant sur un fond guilloché, un buste d'homme de face, les cheveux abondants rassemblés en toupet au-dessus du front, la barbe en désordre; la poitrine paraît cuirassée et ornée d'un large collier; par-dessus la cuirasse, un ample manteau avec une écharpe nouée en gros flocon

sur l'épaule droite. Au revers du disque est soudé un grand crochet formant agrafe. Ce monument, par son style et sa fabrique, ne saurait remonter plus haut que la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. Le personnage représenté est devenu méconnaissable à cause de l'usure; c'était peut-être simplement une figure décorative, banale et sans prétention iconographique, imaginée par un orfèvre vulgaire. La contre-plaque est plus moderne encore; elle n'a pas été fabriquée à la même époque. Elle est en argent, carrée, le haut et le bas découpés en accolade, la partie centrale décorée d'un quadrillage losangé. Elle est munie sur le côté d'une bélière dans laquelle passe l'anneau mobile. Dans un coin du quadrillage du revers, j'ai été le premier, m'a-t-on dit, à remarquer un poinçon d'orfèvre moderne. C'est une petite tête de profil, casquée et imberbe. M. Soil de Moriamé, le savant auteur de l'histoire des orfèvres tournaisiens, a bien voulu m'informer que c'était la marque d'un orfèvre de Tournai de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et du Premier Empire. Il serait superflu de s'étendre sur ce petit monument moderne qui n'offre aucun intérêt archéologique.

Mais d'où vient la tradition qui a voulu le rattacher au tombeau de Childéric? Bien entendu, il n'en est pas question dans l'*Anastasis* de Chifflet. Poutrain est le premier qui parle de cette agrafe dans le tome I de son *Histoire de Tournai*, qui parut en 1746; il donne l'image de la plaque seule,

— sans la contre-plaque qui n'existait point encore,  
— avec cette mention : *Médaille qui est à Saint-Brice* (pl. à la p. 404 et p. 410), et il y voit le portrait de Childéric lui-même.

L'abbé Cochet l'a publiée d'après Poutrain, et sans l'avoir vue; il lui consacre un long commentaire<sup>1</sup>. Ch. de Linas qui, lui aussi, l'a crue authentique, l'a considérée comme un spécimen de « l'art mosan ». Il est regrettable que des savants comme Cochet et Linas aient donné l'appui de leur autorité à ce petit objet moderne et vulgaire et à la tradition sûrement apocryphe déjà formée au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui prétend le rattacher à la trouvaille de 1653. Les histoires locales, les *Guides du visiteur* se font l'écho de cette fable et la reproduiront malgré tout, peut-être longtemps encore, tant il est difficile d'arrêter dans sa course une billevesée devenue populaire et qui flatte l'amour-propre local<sup>2</sup>.

1. Cochet, p. 29 et 205 à 212.

2. Il m'est particulièrement agréable de remercier M. le curé-doyen de Saint-Brice de m'avoir gracieusement facilité l'étude de l'agrafe de chape et de m'en avoir donné une photographie. Voici ce qu'aujourd'hui encore on écrit au sujet de cet objet : « La sacristie de l'église Saint-Brice, dit L. Cloquet, *Tournai et Tournaisis*, p. 342 (in-12, 1884), renferme un objet infiniment précieux tant par son antiquité que par le souvenir qui s'y rattache : c'est une fibule connue sous le nom d'*Agrafe du manteau de Chilpéric* (*sic*). Cette fibule, recueillie en 1652 (*sic* pour 1653) dans le tombeau de *Chilpéric* (*sic*), est la seule pièce de cette grande trouvaille qui soit restée à Tournai... Elle est

## VIII.

*La tête de taureau et les abeilles.*

Parmi les bijoux les plus intéressants du tombeau de Childéric, qui n'existent plus depuis le vol de 1834, figurait une petite tête de taureau en or. Chifflet la considère comme « l'idole du roi ». D'après l'image qu'heureusement il nous

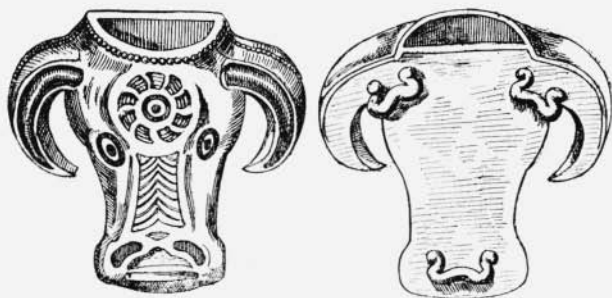


FIG. 9. — LE BUCRANE-TALISMAN.

en a donnée (fig. 9), ce bucrane avait les deux cornes rabattues. La face qui, seule, était destinée à être vue, présentait des yeux et des narines

ornée d'un buste d'empereur, probablement une décoration donnée par les Romains à *Chilpéric*. Elle a toujours servi, depuis 1652, à attacher la remontrance portée par le prêtre en procession » (voir aussi une note de M. le vicaire général Voisin dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. IX, 1863, p. 154; aussi les *Annales* de la même Société, nouv. série, t. XIII, 1908, p. 553).

incrustés de verroteries grenat, comme tous les autres bijoux. Au milieu du front, un soleil ou une roue entourée de neuf larges rayons tournoyants rehaussés aussi d'incrustations de verre grenat. Au-dessus de la tête, entre les deux cornes, l'orifice d'une capsule qui était primitivement fermée par un petit couvercle demi-circulaire dont on voit l'image dans le dessin de Chiflet (notre fig. 9). La partie postérieure du bijou était plate, sans ornement, munie seulement de trois agrafes destinées à le fixer sur une étoffe ou sur du cuir.

L'abbé Cochet, que ce curieux monument a beaucoup intrigué, ne se prononce pas sur sa destination; il se borne à en rapprocher quelques bucranes de bronze qui ont aussi été trouvés dans des tombeaux de l'époque barbare<sup>1</sup>.

Quant à nous, nous n'hésitons pas à reconnaître à ce bijou en tête de bœuf un caractère talismanique.

Le bucrane est, après le scarabée, la plus répandue des formes données dans l'antiquité aux talismans et aux amulettes prophylactiques contre le mauvais sort, les maléfices ou les maladies. On

1. Cochet, p. 293. La tête de taureau du tombeau de Childéric est reproduite d'après le dessin de Chiflet (p. 141) dans la plupart des auteurs qui ont traité de l'orfèvrerie cloisonnée. Voir, entre autres, Cochet, p. 295; Odobesco, *La grande couronne du trésor de Novotscherkask*, pl. XIII, fig. 5; L. Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthümer*. I. *Die Alterthümer der Merovingischen Zeit*, p. 289, fig. 227.

en a trouvé en or, en argent, en bronze, en plomb dans les sépultures de toute l'antiquité et de tous pays, en Orient, en Grèce, à Carthage, en Dacie, dans la Russie méridionale et dans tout le monde romain, aussi bien que dans les sépultures barbares<sup>1</sup>. Les Grecs paraissent avoir désigné ces amulettes sous le nom de βουβάλια<sup>2</sup>.

C'est peut-être de l'Égypte que le monde antique a reçu, originairement, l'usage des amulettes en forme de bucranes, de même que l'usage de celles qui sont en forme de scarabées. Dans les peintures et les bas-reliefs de la vallée du Nil on voit fréquemment des scènes de la vie civile

1. Cochet, *loc. cit.*; cf. v<sup>o</sup> *Amuletum* dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. I, p. 256-257, fig. 308 et 309; Odobesco, *Le trésor de Petrossa*, p. 53, 213, 496; Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares*, pl. LVIII, fig. 10. Exemples de petites têtes de taureaux en or munies d'un anneau de suspension trouvées dans les tombeaux de la Crimée : *Comptes-rendus de la Commission impériale d'archéologie*, Atlas, 1863, pl. I, fig. 7 et 8; — 1865 (publ. en 1866), pl. III, fig. 12 et 13; — 1873 (publ. en 1876), pl. III, fig. 15; — 1874 (publ. en 1877), pl. I, fig. 19, 20, 21, 22, 23; — 1876 (publ. en 1879), pl. III, fig. 2, 13, 14. — De petites têtes de taureaux en divers métaux, or, argent, bronze, d'un caractère votif, ont été trouvées dans les fouilles de M. de Sazec en Chaldée (L. Heuzey, dans la *Revue d'assyriologie et d'archéologie monumentale*, t. V, 1898, p. 26), à Mycènes par Schliemann, en Ionie, en Crète, dans les îles Baléares, etc.; W. Deonna, dans *Pro Alesia*, février-mai 1921, p. 22.

2. *Etymol. Magnum*, s. v<sup>o</sup>; cf. Odobesco, *op. cit.*, p. 302.

ou religieuse auxquelles préside un bucrane accroché à la muraille et dont le caractère prophylactique est hors de doute : c'est ce que M. Lefébure, dans son étude sur *Le bucrane chez les Égyptiens*, appelle « l'affichage du bucrane<sup>1</sup> ».

Il n'y a pas lieu, ici, d'insister sur les usages égyptiens. Mais le bucrane du tombeau de Childéric avait sûrement, comme ceux de l'Égypte et de tout le monde grec et latin, le caractère d'une amulette prophylactique.

La disposition des cornes du taureau est à signaler. Elle n'était sans doute pas indifférente à la vertu et à l'efficacité du talisman. Tantôt le taureau a les cornes droites et élancées; tantôt l'une des cornes seule est rabattue; tantôt enfin, comme dans le bijou de Childéric, les deux cornes sont symétriquement contournées en dessous. Le sens symbolique ou prophylactique de ces particularités nous échappe<sup>2</sup>.

Généralement, un phylactère préservateur (*remedium*), une formule magique inscrite sur une petite feuille d'or, d'argent, de plomb ou même de parchemin, était enfermé dans la capsule du bijou. Telle était, sans nul doute, la destination du petit coffret-bucrane trouvé dans la sépulture du roi Childéric. La rosace du front en souligne le caractère talismanique. Au Musée du Louvre, une

1. Lefébure, dans *Le Sphinx*, t. X, 1906, p. 67 à 129.

2. Voir d'autres exemples dans Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. III, p. 230, note 2.

petite tête de taureau-amulette, en électrum, formant aussi coffret, a, de même, une rosace au milieu du front. Cette tête est soudée à un bracelet<sup>1</sup>. On peut voir aussi au Cabinet des médailles une petite tête de taureau en or, formant coffret, qui provient d'un tombeau de la Russie méridionale; on en a trouvé un bon nombre d'autres, généralement munies d'une bélière, dans les nécropoles grecques de cette région<sup>2</sup>.

Comment était porté le talisman du roi Childéric? Le bijou, avons-nous dit, était muni sur sa face postérieure de trois petites agrafes ansées (voir la fig. 9). La première idée qui vient à l'esprit, c'est que le roi portait ce bijou sur sa poitrine, fixé sur sa tunique. Mais Chiflet (p. 142) donne un renseignement qui ne confirme pas cette induction. Il nous informe que le petit bucrane ornait le fronton de la tète du cheval du roi. Ce détail est important par ses conséquences, et nous devons y insister. Il dit : *Bubulum caput ex auro obryzo totum... ex equi regii fronte pendulum, uti asseruit Serenissimo Decanus Ægidius Pattus, qui illud è capistro exemit.*

Ainsi, remarquons qu'il ne s'agit point ici d'une opinion, d'une attribution; bien au contraire, c'est un constat, c'est l'affirmation d'un

1. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. V, p. 881, fig. 534.

2. *Les antiquités du Bosphore cimmérien*, pl. XII<sup>a</sup>, fig. 9; pl. XXXII, fig. 12 et 16.

fait positif sur lequel aucun doute ne semble possible. Et cependant, chose étrange, l'abbé Cochet, dans son livre, pourtant en général si judicieux, refuse de l'admettre. Il va même jusqu'à accuser sur ce point le curé-doyen de Saint-Brice, Gilles Patte, presque d'une mystification.

« On voit par ce passage (celui que nous venons de citer), dit-il, que maître Gilles Patte avait assuré au prince (Léopold-Guillaume) et au docteur (Jacques Chiflet) que cet étrange bijou d'or se trouvait placé sur le front même du cheval dont la tête avait été vue dans la tombe royale. Nous ne voudrions, certes, pas accuser de mystification le vénérable doyen de la chrétienté de Tournai, cependant nous ne pouvons le décharger de tout soupçon d'erreur ou d'illusion. » Et l'abbé Cochet insiste sur le ridicule qu'il y aurait, d'après lui, à orner le fronton du harnachement du cheval d'une petite tête de taureau en or<sup>1</sup>.

Mais celui qui se trompe, ce n'est pas maître Gilles Patte, c'est sûrement l'abbé Cochet. Rappelons en deux mots les faits que nous avons déjà consignés au début de ce Mémoire. Le doyen de Saint-Brice, Gilles Patte, accouru à l'appel de Quinquin dès la première minute, assistait à l'exhumation du trésor et il y prit une part directe, de ses mains. Il affirma quelques mois plus tard (au début de novembre) au gouverneur des Pays-Bas, l'archiduc Léopold-Guillaume, qu'il avait lui-

1. L'abbé Cochet, *op. cit.*, p. 294.

même détaché (*exemit*) la petite tête de bœuf de la têtère (*capistrum*) du cheval<sup>1</sup>. De nombreux témoins étaient présents. Par lui et par eux nous avons la certitude que la tête de cheval découverte dans la sépulture du roi Childéric était revêtue de sa bride enrichie d'ornements d'or, et nous devons, sans hésiter, admettre aussi, avec Chifflet, dont le témoignage est formel et circonstancié, que la housse ou couverture du cheval, brodée et couverte de bijoux d'or, comme la bride, avait été placée sur le cercueil. Parmi les objets recueillis dans la sépulture, il en est sûrement qui faisaient partie de la housse et du harnachement du cheval. Les abeilles d'or, notamment, au nombre de plus de trois cents, appartenaient, en grande partie au moins, au cheval aussi bien qu'au manteau du roi<sup>2</sup>. Par là on s'explique que ces abeilles aient été recueillies en partie après coup par les assistants, éparpillées dans le monceau de terre des

1. Il y a peut-être lieu de rapprocher ce bucrane ornant la têtère du cheval de Childéric du passage du poème de *Waltharius* (vers 326 et suiv.), où Gunther est représenté faisant placer sur son cheval une magnifique selle et faisant orner la bride et le fronton du coursier de *rosettes* et de *bucranes* (passage cité par Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, t. I, p. 265).

2. Nous disons la *couverture* ou la *housse* du cheval du roi et non pas la *selle*, parce qu'il n'est pas certain que les Francs aient connu l'usage de la selle (Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, t. I, p. 265).

déblais. Si elles eussent, toutes, décoré le manteau royal, on les eût ramassées ensemble autour du squelette, avec les restes des vêtements de soie tissée d'or<sup>1</sup>.

1. Il règne quelque incertitude au sujet du nombre des abeilles d'or. Chifflet dit (p. 38; cf. Cochet, p. 178) qu'on en a recueilli d'abord plus de 300, mais qu'on en trouva d'autres, par la suite, que le public ramassa dans les déblais. Dès le jour de la trouvaille ou les lendemains, le clergé de Saint-Brice en livra vingt-sept aux magistrats municipaux lorsqu'ils se présentèrent pour réclamer le trésor au nom du fisc. Puis, en novembre, le clergé remit au gouverneur, Léopold-Guillaume, la part qu'il avait conservée. Combien y avait-il d'abeilles dans cette part? Nous ne le savons point. Lorsque l'empereur Léopold I<sup>er</sup> abandonna le trésor à l'Électeur de Mayence, Schönborn, pour que celui-ci pût l'offrir à Louis XIV, le P. Menestrier nous dit que l'Empereur garda néanmoins pour le trésor impérial vingt-sept abeilles (P. Menestrier, *Hist. du roy Louis le Grand*, p. 29-30). Toutes les recherches faites, à la prière de l'abbé Cochet, par le chevalier J. d'Arneth, en 1858, pour retrouver à Vienne les vingt-sept abeilles soi-disant conservées par l'empereur Léopold, ont été vaines (Cochet, *Introd.*, p. xiv, note, et p. 25). L'enquête à laquelle j'ai fait personnellement procéder à Vienne est demeurée également sans résultat. Aussi me vient-il un doute au sujet de ces vingt-sept abeilles prétendument gardées pour le trésor impérial. Je suis très frappé de ce chiffre deux fois répété de *vingt-sept* abeilles livrées en 1653 à l'archiduc Léopold-Guillaume par la municipalité de Tournai et de vingt-sept abeilles conservées par l'empereur Léopold. Je crains qu'il n'y ait eu quelque confusion dans les souvenirs et le récit du P. Menestrier et qu'en réalité l'Empereur n'ait rien conservé du trésor de Childéric. Dans tous les cas, combien d'abeilles furent livrées à Louis XIV? Personne ne nous

Longtemps on a cru que cette curieuse décoration de vêtements ou de harnachement avec des abeilles d'or était un exemple isolé : d'où ce caractère d'étrangeté qu'on signalait dans le costume restitué du roi. Mais aujourd'hui que les recherches du baron J. de Baye ont fait connaître des ornements personnels en forme d'abeilles ou de mouches en si grand nombre, en Hongrie, dans toute la Russie méridionale, dans le nord du Caucase et ailleurs, il faut bien admettre que cet élément musciforme ou apiforme occupait dans le répertoire des modèles des orfèvres barbares une place presque aussi considérable que les éléments aviforme et pisciforme<sup>1</sup>.

Une tombe de guerrier franc, à Molain (Somme),

l'a jamais dit. Elles se trouvaient au Cabinet des médailles avant le vol de 1831, mais Du Mersan, qui en parle, ne s'est pas donné la peine de les compter ni, ce qui était son devoir, de les inventorier. On sait qu'aujourd'hui, depuis le vol, il n'en reste plus que deux.

1. Baron J. de Baye, *Note sur des bijoux barbares en forme de mouches*, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LIV (1895). Voir aussi Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, fibules en forme de mouches ou mouches gravées en ornement sur la plaque des fibules. Pl. en couleurs A<sup>5</sup>, fig. 4, et pl. LII, fig. 1; Odobesco, *Le trésor de Petrossa*, p. 53 et 496. L'abeille d'Ostropataka est reproduite dans le mémoire sur les fibules de Baslieux de M. H. Hubert, *Rev. archéol.*, 1899, t. I, p. 375. Le Musée de Saint-Germain possède un collier de mouches d'or, gallo-romain, reproduit dans Eugène Fontenay, *Les bijoux anciens et modernes*, p. 181.

a même fourni une boucle de ceinturon en or dont la plaque est décorée de verroteries à cloisons soudées dont le motif central est une abeille (fig. 10<sup>1</sup>).

D'où les Barbares tenaient-ils cet élément déco-



FIG. 10. — BOUCLE DE CEINTURON DE MOLAIN (SOMME)

(Coll. C. Boulanger).

ratif en forme de mouche, d'abeille, de cicade? Où en sont les prototypes? Le baron de Baye croit qu'il convient de les chercher « dans la belle bijouterie des colonies grecques de la mer Noire.

1. Dessin d'après la reproduction en couleurs donnée par Barrière-Flavy, *op. cit.*, pl. en couleurs A<sup>5</sup>, fig. 6.

En effet, ajoute-t-il, parmi ses produits nous trouvons d'admirables broches représentant des mouches avec une exactitude et un fini que les orfèvres barbares n'ont pas su imprimer à leurs œuvres<sup>1</sup> ».

Je suis d'autant plus disposé à partager l'opinion de M. de Baye que, même pour le talisman en tête de taureau, j'incline à croire, comme je l'indiquais tout à l'heure, que les Barbares, — les Sarmates et les Goths, avant les autres, — en ont emprunté l'usage à la brillante civilisation grecque à laquelle ils ont succédé dans la Russie méridionale<sup>2</sup>.

## IX.

### *Quelques remarques sur l'orfèverie cloisonnée des Byzantins et des Perses sassanides.*

Loin de nous la pensée d'aborder, dans son ensemble, après tant d'autres, la grande question, toujours à l'étude, des origines de l'orfèverie

1. Voir des mouches ou cicades en or recueillies dans les tombeaux grecs de la Russie méridionale, *Antiquités du Bosphore cimmérien*, pl. XXII, fig. 20 et 21; *Comptes-rendus de la Commission impériale d'archéologie*, 1880, pl. IV, fig. 24 et 25 (publié en 1882).

2. Dans son livre, *Iranian and Greeks in South Russia*, paru en 1923, à Oxford, M. Rostovtzev attribue un rôle prépondérant aux Sarmates dans l'histoire des bijoux trouvés si abondamment dans les nécropoles de la Russie méridionale : il les considère comme les héritiers directs

cloisonnée. Toutefois, nous devons faire observer que les armes et bijoux du tombeau de Childéric demeurent un facteur essentiel du problème, tant à cause de la perfection et de l'originalité de leur technique que parce qu'ils sont datés avec précision par la mort du roi franc, en 481. C'est pour cela que longtemps on les a considérés comme la plus éclatante création de ce que L. Courajod appelait dans cet ordre d'idées « le génie germanique » ; mais, aujourd'hui, on soutient, — mon savant confrère, M. Émile Mâle, a résumé cette doctrine nouvelle dans un charmant livre<sup>1</sup>, — qu'il n'y a pas eu d' « art barbare », à proprement parler, et que ce qu'on appelle de ce nom est un art d'origine combinée, — classique et orientale, — que les Barbares ont reçu, imité et déformé, bien loin de l'avoir créé.

La plus considérable des tribus germaniques, et la plus avancée en civilisation, les Goths, qui ont succédé aux Sarmates dans la Russie méridionale et sont demeurés pendant des siècles en contact et en relations suivies avec les Byzantins, n'auraient nullement, comme on l'a enseigné trop longtemps, inventé cet art décoratif, si riche, si caressant pour l'œil, que son principal historien, Charles de Linas, a défini : « Un travail particu-

des artistes des colonies grecques comme Olbia et Panticapée et comme les maîtres et initiateurs des Goths et des autres Barbares qui leur ont succédé.

1. Émile Mâle, *L'art allemand et l'art français*, 1918, in-12 (1<sup>re</sup> éd.).

lier de joaillerie qui consiste à incruster à froid dans des alvéoles d'or ou, par extension, dans une plaque de métal découpée à jour, soit des pâtes vitreuses, soit des lames de verre, soit des pierres précieuses taillées *en table*, soit enfin des cabochons, disposés de manière à former un ensemble décoratif, une sorte de mosaïque<sup>1</sup>. »

Les recherches presque surabondantes et lointaines de Ch. de Linas ont tendu à démontrer que cet art, dans ses origines primordiales, remonte jusqu'à l'Égypte pharaonique et à la Chaldée<sup>2</sup>. Pour l'Égypte, les somptueux bijoux de la pyramide de Dashour, découverts par M. de Morgan, sont venus confirmer avec éclat les inductions de Linas. Sous des aspects multiples et dans des applications variées, toutes les anciennes civilisations ont connu et pratiqué cet art décoratif; chacune d'elles nous a laissé, en ce genre, des échantillons de son goût, de son luxe et de ses procédés techniques. Pour les Grecs et les Romains, des

1. Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèverie cloisonnée*, t. I, préliminaires (1877, gr. in-8°); cf. Jules Labarte, *Hist. des arts industriels*, t. I, p. 254.

2. Ch. de Linas, *op. cit.*, p. 17 et suiv.; cf. Émile Vernier, *La bijouterie et la joaillerie égyptiennes*, dans les *Mémoires de l'Institut français du Caire*, t. II, 1907, p. 97; L. Heuzey, dans la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, t. V, 1898, p. 26. M. Rostovtzev donne, d'après le Musée de l'Ermitage, des exemples d'orfèverie cloisonnée qui, si sa chronologie est exacte, remontent au VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Ce sont des armes et bijoux provenant de Kelermes, dans la région du Kouban (Russie méridionale) (Rostovtzev, *Iranian, etc.*, p. 54-55).

textes nombreux parlent à satiété du luxe de l'orfèvrerie incrustée de gemmes<sup>1</sup>.

Mais, en présence des monuments, il importe de distinguer avec précision les divers procédés techniques par le moyen desquels on les a produits, bien que parfois, — au moins à partir d'une certaine époque, — ils aient, tous ensemble, concouru à la décoration d'un même monument. Il est nécessaire de les distinguer, disons-nous, pour donner aux écoles d'art créatrices ou aux peuples inventeurs, à chacun sa part, et pour pouvoir remonter aux origines particulières des divers procédés. Cette variété de technique s'observe sous les formes suivantes : incrustation dans des cavités creusées dans le métal ; découpage à jour, à l'emporte-pièce, d'une plaque métallique ; alvéoles ménagées en champlévé sur la plaque ; enfin, cloisonnage mobile rapporté à la soudure. Une telle discrimination n'a point encore été faite, mais nous nous plaisons à espérer qu'elle tentera, un jour, quelque savant : le sujet en vaut la peine.

Ici, nous laisserons de côté la simple *incrustation des gemmes* et des pâtes vitreuses, procédé décoratif commun, partout très répandu et qui

1. Ch. de Linas, *op. cit.*, p. 129 et suiv. (chapitre intitulé : *L'incrustation à froid chez les Grecs et les Romains*) ; cf. É. Babelon, *Catalogue des camées de la Bibliothèque nationale, Introd.*, p. XLIV et suiv. L'émaillerie joue aussi un rôle important dans cet ensemble, mais elle est en dehors de notre étude.

s'étend jusqu'aux chatons de bagues de toutes les civilisations. Écartons aussi le *cloisonnage ajouré à l'emporte-pièce* et le *cloisonnage en champlevé*, plus spécialement approprié à l'émail. Pour ne pas perdre de vue les monuments du tombeau de Childéric, n'envisageons que le *cloisonnage rapporté et soudé*, c'est-à-dire celui où les alvéoles sont séparées les unes des autres par des cloisons faites de minces rubans d'or soudés de champ sur le fond, et dont les contours, épousant la forme des verroteries, généralement taillées *en table*, plus rarement *en cabochons*, enchâssent celles-ci et les maintiennent en place par un léger et presque imperceptible rabattu de leur lèvre supérieure.

Pour faire rendre à ce genre de décoration tout son effet, tout son éclat irradiant, l'artiste a généralement placé au fond des alvéoles un paillon d'or sous le morceau de grenat.

Cette orfèvrerie à *cloisons soudées* à chaud, que l'on confond souvent, je le répète, avec la simple *incrustation* à froid, dont le procédé technique est pourtant tout différent, s'est particulièrement épanouie, à la fin des temps antiques et à l'aurore du moyen âge, dans un double foyer, chez les Byzantins et les Perses sassanides. Elle s'est imposée au luxe oriental. La mode l'a fait appliquer surtout aux verroteries hyacinthe ou grenat purpurin, taillées en table. Il nous est ainsi parvenu, de cette époque,

un grand nombre d'objets de luxe, bijoux personnels, coupes à monture d'orfèvrerie, plaques

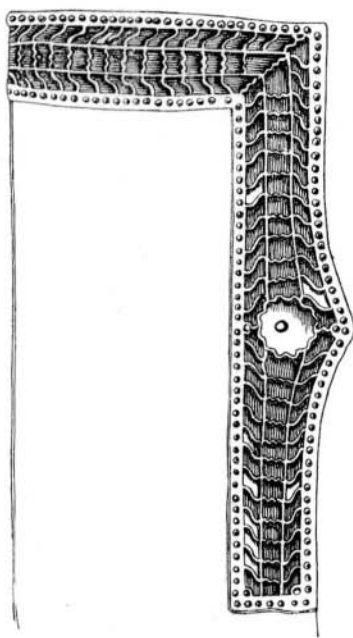


FIG. 11. — FRAGMENTS DE L'ÉPÉE DE CHILDÉRIC.

de coffrets, ceinturons et pectoraux, armes à poignée et à fourreau d'orfèvrerie, baudriers, agrafes de manteaux, caparaçons de chevaux, croix et reliquaires chrétiens et toutes sortes d'objets de

haut prix, qui furent décorés de verroteries grenat maintenues dans des alvéoles d'or soudées et disposées de manière à former des dessins variés, élégants, recherchés.

Le trésor de Tournai renferme les plus remarquables monuments qu'ait produits ce procédé original. L'image ci-contre (fig. 44) de deux fragments de l'épée de Childéric en donnera une idée.

Les Barbares se sont montrés particulièrement friands de ces objets d'orfèvrerie cloisonnée; leur éclat scintillant les a éblouis; ils ont voulu en imiter la fabrication et l'intercaler, en quelque sorte, dans leurs propres traditions industrielles. Seulement, à cause de leur rudesse native et de leur inexpérience artistique, en empruntant cet art et ses procédés techniques aux grands centres de traditions classiques et orientales que nous venons de signaler, les Germains n'ont fait, comme le dit justement M. Mâle, que les *barbariser* en fabriquant des œuvres imitées qui sont bien loin au-dessous des modèles byzantins et persans<sup>1</sup>.

Telle est la doctrine nouvelle à laquelle j'adhère sans réserve.

Mais cette doctrine se complique de questions subsidiaires, dès qu'on veut en préciser les termes,

1. É. Mâle, *op. cit.*, p. 8. Cf., sur la question, baron de Baye, *Les bijoux gothiques de Kertch*, dans *Rev. archéol.*, 1888, t. I, p. 347; le même, *Le tombeau de Wittislingen*, dans la *Gazette archéologique*, t. XIV, 1889, p. 17; H. Hubert, dans *Rev. archéol.*, 1899, t. I, p. 380; S. Reinach, *Rev. archéol.*, 1920, t. II, p. 112-114.

surtout au point de vue de la chronologie. Nous devons nous demander à présent :

1. — L'initiative et le point de départ du développement et de l'épanouissement de cette orfèvrerie à cloisons soudées sont-ils dus, d'abord, aux Perses sassanides ou bien aux Byzantins? Lequel de ces deux foyers d'art a la priorité sur l'autre? Où étaient les maîtres? Où, les élèves?

2. — Quel est l'apport original des peuples barbares dans l'application de l'orfèvrerie à cloisons soudées? Quelles formes nouvelles ont-ils apportées du fond de l'Orient asiatique pour les embellir et les adapter à cet art sassanide ou byzantin qu'ils cherchaient à imiter et à introduire dans les contrées du nord et de l'occident de l'Europe où ils dominaient? Comment distinguer leurs œuvres de leurs modèles?

Sur la première question, en l'étendant à l'incrustation et au cloisonnage à l'emporte-pièce, on est porté à admettre aujourd'hui, en général, l'antériorité des Sassanides sur les Byzantins<sup>1</sup>. Mais cette opinion ne repose, jusqu'ici, en fait, que sur l'attribution de la fameuse plaque de Wolfsheim au roi Ardéshir I<sup>er</sup> Babegan, le fondateur de la dynastie sassanide, dans le second quart du III<sup>e</sup> siècle de notre ère (226-240 de J.-C.), et sur la date, — le IV<sup>e</sup> siècle, — que l'on assigne très conjecturalement à quelques autres objets de tra-

1. É. Molinier, dans l'*Histoire de l'art* d'André Michel, t. I, p. 415.

vail sassanide qui font partie du trésor de Petrossa et de quelques autres grandes trouvailles.

Pour le bijou de Wolfsheim, il ne saurait

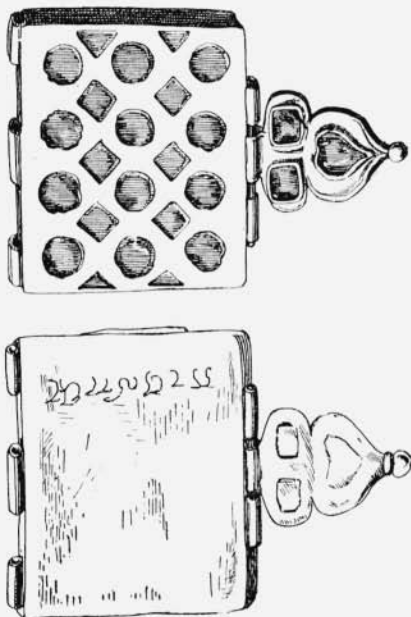


FIG. 12. — LA PLAQUE DE WOLFSHEIM  
(Musée de Wiesbade).

prendre place dans ce que nous appellerons le chapitre de l'orfèvrerie à cloisons rapportées et soudées : c'est de la simple incrustation (fig. 12). On sait qu'il s'agit d'une boucle carrée ou d'un pectoral dont la face, découpée à jour et à l'emporte-pièce, est décorée de vingt-deux grenats en

table, alternativement ronds et carrés, disposés dans les trous forés dans la plaque<sup>1</sup>.

Ce monument trouvé à Wolfsheim, près de Mayence, en 1870, est de facture barbare et vulgaire. Il n'a rien de l'élégance et du style sassanides. L'importance qu'on lui a attribuée dans l'histoire de l'art vient de ce que, dans le champ du revers, on lit, tracé en creux, en caractères assez épais et enfoncés, le nom perse *Artachschar* (= *Artaxerxès*, *Ardéshir*) en écriture pehlie. On a, en conséquence, cru pouvoir attribuer cette plaque au premier des Ardéshir, le petit-fils de Sassan.

Pour expliquer la présence du bijou auprès de Mayence, on a forgé un roman. Ardéshir I<sup>er</sup> fut le

1. August von Cohausen, *Antiquarisch-technischer Führer durch das Museum zu Wiesbaden*, p. 118, n° 128 (Raum IV). Wiesbaden, 1888, in-12; le même, *Römischer Schmelzmück*, extrait du t. XII des *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung* (Wiesbaden, 1873, p. 9, pl. I, n° 3); Charles de Linas, *Les origines de l'orfèverie cloisonnée*, t. I, p. 7; O. M. Dalton, dans les *Memoires of the Society of Antiquaries of London*, 1902, p. 30 du tirage à part; É. Molinier, *Hist. générale des arts appliqués à l'industrie*. T. IV. *L'orfèverie*, p. 15, et dans l'*Histoire de l'art* d'André Michel, t. I, p. 415; Émile Mâle, *op. cit.*, p. 18; voir surtout, en dernier lieu, Max Ebert, *Die Wolfsheimer Platte und die Goldschale des Khosrau*, p. 57 et suiv. des *Baltische Studien zur Archäologie und Geschichte. Arbeiten des Baltischen Vorbereitenden Komitees für den XVI. Archäologischen Kongress in Pleskau 1914* (herausgegeben von der Gesellschaft für Geschichte und Altertumskunde der Ostseeprovinzen Russlands). Berlin, 1914, in-4°.

contemporain de l'empereur Sévère Alexandre; celui-ci, d'origine syrienne, commanda des légions, d'abord sur la frontière euphratique, et, plus tard, sur les bords du Rhin : il fut assassiné auprès de Mayence, abandonnant, suppose-t-on, avec son trésor (qu'on n'a pas retrouvé), le bijou persan qu'il avait dû rapporter d'Orient.

Mais on peut faire à cette combinaison pittoresque, exposée d'abord par le colonel von Cohausen et acceptée par Ch. de Linas et Ém. Molinier, les objections les plus graves.

D'abord, le nom d'*Ardéshir* gravé en creux au revers de la plaque est-il le nom d'un roi? Il suffit d'ouvrir le *Schah Nameh* pour constater que des particuliers l'ont porté. Il serait, en outre, singulier que ce roi eût fait ainsi graver, après coup, son nom sur l'un des bijoux de son écrin sans le faire suivre ou même *précéder et suivre* de ses titres protocolaires. Les règles de la chancellerie royale des Parthes sont minutieuses et intransigeantes sous ce rapport. La numismatique et la glyptique sassanides elles-mêmes, qui, pourtant, n'offrent au graveur qu'un champ des plus restreints, ne s'écartent de cet usage traditionnel que sur des pièces ou des gemmes vulgaires, des imitations lointaines et sans caractère officiel. Le nom du roi ne va point, officiellement, sans ses titres de majesté<sup>1</sup>.

1. Sur ses monnaies, Ardéshir Babegan s'intitule, au début de son règne, *Bagi Artashetr malka*, « le divin Ardéshir, roi », et, plus tard, il prend une formule plus

Pour le bijou de Wolfsheim, le mot *Ardéshir*, qu'il soit le nom d'un roi, d'un artiste, d'un possesseur, est un nom ajouté postérieurement, dans l'antiquité, au revers de la plaque : il n'a rien à voir avec sa fabrication. Fut-il démontré qu'elle est d'origine persane, il n'en resterait pas moins évident qu'elle n'a pu être fabriquée pour le roi Ardéshir et sur sa commande.

Lorsqu'un prince faisait exécuter une œuvre d'art destinée soit à son usage personnel, soit à une offrande dans un temple ou une église, s'il jugeait opportun d'y attacher son nom et d'y rappeler son souvenir, ce n'est point derrière l'objet et d'une manière dissimulée que l'artiste inscrivait le nom royal.

Bien au contraire : toujours ce nom royal, accompagné de formules consacrées, s'étale en vedette à la place d'honneur sur l'objet, s'incorporant en quelque sorte à son individualité.

D'un autre côté, je n'aperçois rien dans le bijou de Wolfsheim, ni dans sa forme, ni dans sa technique, ni dans son ornementation, qui le caractérise comme sassanide. Le style de cette plaque n'est pas en rapport avec la renaissance artistique qu'on signale dans la gravure des monnaies et

compliquée : *Mazdaïasn bagi Artakhsetr malkan malka Airan*, etc., « Le Mazdéen, le divin Ardéshir, roi des rois de l'Iran... » (voir Edmond Drouin, *Les légendes des monnaies sassanides*, dans la *Rev. archéol.*, 1898, t. I, p. 62 et suiv.).

des pierres gravées si nombreuses d'Ardéshir et des princes de sa dynastie, ses premiers successeurs. Bien au contraire, la disposition de ses alvéoles alternativement rondes et carrées rappelle de très près l'ornementation d'autres bijoux barbares qu'il serait aisé d'énumérer<sup>1</sup>.

Il ne faut pas oublier, enfin, que des fouilles nouvelles ont été pratiquées à Wolfsheim, à l'endroit même où la plaque avait été recueillie en 1870. Si seulement on y avait recueilli la moindre monnaie sassanide donnant à supposer qu'un corps de troupes venu de la région euphratique avait apporté son pécule sur les bords du Rhin! Bien au contraire, on a trouvé dans les nouvelles fouilles de Wolfsheim, avec quelques objets d'orfèvrerie gallo-romaine, une monnaie d'or de l'empereur Valens (364-378), c'est-à-dire de près d'un siècle et demi postérieure à Ardéshir Babegan<sup>2</sup>.

Les objets orientaux très nombreux trouvés en Suède, dans lesquels figure l'ornement cordiforme un peu analogue à l'appendice cordiforme de la

1. Lindenschmidt, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, t. III, fasc. 4, pl. VI, fig. 6; Édouard Fleury, *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, t. II, p. 114, fig. 221; Henri Baudot, *Mémoire sur les sépultures des Barbares à Charnay*, pl. XII. Voir surtout l'ensemble des planches rassemblées par Ch. de Linas à la fin du t. III de ses *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*: Barrière-Flavy, *Les arts industriels*, pl. XXIV et suiv.

2. Max Ebert, *loc. cit.*, p. 58.

plaque de Wolfsheim, sont nettement post-sassanides<sup>1</sup>.

De ces observations nous concluons : quelque étonnement qu'on éprouve de la présence du nom d'*Ardéshir* inscrit au revers de la plaque de Wolfsheim, il n'est pas possible d'admettre qu'elle remonte à la première moitié du III<sup>e</sup> siècle et qu'elle ait été exécutée pour le roi Ardéshir I<sup>er</sup> Babegan. C'est un objet médiocre qu'on doit, suivant nous, laisser pour compte à l'orfèvrerie incrustée des Barbares.

Quoi qu'on pense de ce jugement, rien à coup sûr, dans ce monument, ni dans sa technique, ni dans son style, ne permet de le considérer comme le prototype lointain des beaux bijoux à cloisons soudées du tombeau de Childéric. Ceux-ci procèdent d'une autre tradition, d'une autre école d'art.

Le trésor de Petrossa n'est pas daté avec plus de certitude que la plaque de Wolfsheim. Composé d'objets de provenances diverses, il en est, parmi les plus somptueux, que l'on considère comme étant d'origine perse; nous faisons allusion, en particulier, à des fibules aviformes et aux grandes tasses octogonale et dodécaгонаle décorées d'un réseau de cloisons gemmées et dont les anses sont en forme de guépards élançés, la peau mouchetée de petits grenats sans nombre.

1. T.-J. Arne (*La Suède et l'Orient*, p. 133 et suiv.) en donne de nombreux exemples.

C'est par pure supposition qu'on a dit que ce trésor, si justement fameux, a dû être enfoui au iv<sup>e</sup> siècle; cette assertion ne repose sur aucun fondement, il n'y a point d'argument; impossible, par conséquent, de la discuter<sup>1</sup>.

C'est avec plus de vraisemblance, peut-être, qu'on a voulu placer aussi dans le dernier tiers du iv<sup>e</sup> siècle l'enfouissement des somptueux bijoux trouvés en 1890 à Szilagy-Somlyo (Siebenburgen)<sup>2</sup>. Les grands médaillons d'or trouvés dans

1. On a proposé d'y reconnaître le trésor du roi wisigoth Athanaric qui se retira à Constantinople en 381, où il devait mourir peu après; on a dit aussi le trésor de Gaïnas, autre chef goth à peu près contemporain (Ch. de Linas, dans la *Rev. archéol.*, n. s., t. XVII, 1868, p. 55; le même, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I, p. 232, et t. III, p. 292; É. Molinier, *Hist. des arts appliqués à l'industrie*, t. IV, p. 16; Odobesco, *Le trésor de Petrossa*, p. 199).

2. Ce magnifique ensemble de bijoux, ornés de verroteries cloisonnées et incrustées, a été décrit et commenté par le baron J. de Baye (comm. à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 3 juillet 1891, *Le trésor de Szilagy-Somlyo*, in-4<sup>o</sup>, avec pl. en couleurs. Paris, Nillsson, 1892). C'est dans cette même localité qu'avaient été découverts en 1797 et 1805 les splendides médaillons encastés dans des montures en or cloisonné qui font la gloire du Cabinet des médailles de Vienne. Le plus ancien de ces médaillons est à l'effigie de Maximien Hercule (286-305), le plus récent à l'effigie de Gratien (375-383). Mais leurs montures en orfèvrerie cloisonnée ont été exécutées, pour tous, à la même date, c'est-à-dire en 375 au plus tôt, et peut-être beaucoup plus tard. Il n'en est pas moins positif que ces médaillons découverts en 1797

la même localité en 1797 et en 1805, et dont le dernier est à l'effigie de l'empereur Gratien (375-383), peuvent servir de base à cette conjecture.

Quoi qu'il en soit, parmi les monuments de l'orfèvrerie cloisonnée des Sassanides, seule, la fameuse coupe de Chosroès, au Cabinet des médailles, est bien datée : elle est de Chosroès II (590 à 628), c'est-à-dire de la fin du VI<sup>e</sup> siècle. On voit l'écart chronologique énorme qui sépare ce monument de ceux qu'on reporte au IV<sup>e</sup> siècle, et cependant on s'applique avec complaisance à signaler leur étroite parenté de style et de technique avec la coupe de Chosroès.

De cette coupe, il convient également de rapprocher, au point de vue technique, les magnifiques bijoux cloisonnés trouvés par M. de Morgan dans une sépulture féminine de Suse<sup>1</sup>. C'est à tort que M. de Morgan fait remonter ces précieux monuments jusqu'à l'époque achéménide, c'est-à-dire avant Alexandre le Grand<sup>2</sup>. Quand on exa-

et en 1805 sont un indice qui peut être invoqué pour essayer de dater la découverte de 1890. Dans ce cas, l'enfouissement aurait pu avoir lieu au temps du roi goth Athanaric (en 381); mais ce n'est là encore qu'une bien fragile hypothèse qui n'a pris corps que par le désir qu'ont eu les premiers commentateurs d'attacher au trésor un nom illustre dans l'histoire des peuples barbares.

1. J. de Morgan, dans les *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. VIII, 1905, p. 44-50.

2. Les deux monnaies d'Aradus anté-alexandrines, très frustes, trouvées dans ce tombeau, ne sauraient pas plus servir à en fixer la date inférieure que les deniers de la

mine ce merveilleux torque à têtes de lions incrustées de pierres fines multicolores, ce grand collier formé d'une suite de pendeloques d'or incrustées, ressemblant à de grandes virgules qui imitent une crinière de lion; quand on cherche à en préciser comparativement la place chronologique, l'esprit se reporte tout de suite à la coupe de Chosroès dont la lèvre d'or rehaussée de gemmes purpurines trahit le même goût, la même technique, la même école, peut-être le même atelier, celui du palais royal de Ctésiphon. C'est là que l'orfèvrerie cloisonnée des Perses sassanides a dû produire de tels chefs-d'œuvre et qu'elle a atteint son apogée, au VI<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, au point de vue de la chronologie des monuments bien authentiquement sassanides, — et c'est là la question essentielle, — nous n'en connaissons point qu'on puisse dater avec certitude, en dehors de la coupe de Chosroès qui est du VI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Pour les temps plus anciens, on en

République romaine qu'on trouve dans les tombeaux de la période constantinienne pour la date inférieure de ces tombeaux (il y avait un denier de la République romaine dans le tombeau de Childéric). Ces vieilles pièces jouent le rôle de l'obole à Charon. Cf. ci-dessus la note 1 de la p. 25.

1. La collection de Luynes, au Cabinet des médailles, renferme un joli bijou, — pendant de cou, — dont l'ornement principal est un griffon sur un taureau. D'après une note d'inventaire, ce bijou, nettement sassanide, aurait été trouvé à Capoue. Charles de Linas a bien reconnu son caractère oriental (*Les œuvres de saint Éloi*, p. 75, 1864,

est réduit à des conjectures et à l'accumulation des textes des auteurs qui se complaisent à décrire, c'est vrai, le luxe effréné des Parthes en fait de bijoux et d'ornements constellés de gemmes, mais sans précision chronologique ni détails techniques sur la fabrication.

En est-il de même pour l'orfèvrerie gemmée des Byzantins? Il est curieux de constater que son apogée se place à la même époque, c'est-à-dire au VI<sup>e</sup> siècle. Elle s'est récemment enrichie des somptueux bijoux trouvés en 1909 en Égypte, à Shêkh-Abada, sur les ruines d'Antinoé, qui ont fait en 1918 l'objet d'une monographie due à Walter Dennison<sup>1</sup>.

Outre des médaillons d'or d'une grandeur inusitée, sertis dans de larges et somptueuses montures d'or et dont les plus récents sont de Justin II († 578), mais qui ne rentrent pas dans notre étude, puisqu'ils sont dépourvus d'incrustations, ce trésor extraordinaire renfermait plusieurs bijoux, non moins splendides, qui désormais doivent prendre place, au premier rang, dans l'histoire de l'orfèvrerie gemmée byzantine : entre autres, un large collier pectoral, avec une rangée de pendeloques (Dennison, pl. XXXV à XXXVIII);

in-8<sup>o</sup>); Fr. Lenormant (Ps. *Thivrier*), auquel le travail de Linas a échappé, en a fait un bijou des bas temps romains (*Gazette archéologique*, t. V, 1879, p. 75 et pl. XVII).

1. Walter Dennison, *A gold Treasure of the late roman Period* (New-York, 1918, in-4<sup>o</sup>).

des pendants d'oreilles à triples pendentifs grands et larges comme trois doigts, incrustés de grenats (Dennison, pl. XLII); un énorme bracelet aussi incrusté de verroteries grenat (pl. XLIX et LII).

Mais il convient d'observer que ces bijoux d'or gemmés, vraisemblablement fabriqués en Égypte, n'ont aucun rapport, ni comme conception artistique, ni comme technique, avec le *cloisonnage rapporté et soudé* des objets du tombeau de Childéric, ni avec les monuments sassanides que nous avons rappelés plus haut.

La même remarque s'impose au sujet de certains bijoux byzantins de la collection Louis de Clercq, qui, étant donnée leur provenance, sont probablement de fabrique syrienne<sup>1</sup> : entre autres, une grande plaque de ceinture ajourée avec incrustations d'émeraudes et de saphirs (n° 1213); des portions de diadèmes, des plaques de ceinturons qui sont aussi d'intéressants échantillons de l'orfèvrerie incrustée en battes des Byzantins, mais sans analogie avec l'orfèvrerie du tombeau de Tournai.

Jusqu'ici on n'a pas tiré de l'étude de ces bijoux tout le parti scientifique qu'ils comportent. Peut-être y aurait-il lieu, avec ces éléments nouveaux, de constituer, dans l'histoire de l'orfèvrerie byzan-

1. André de Ridder, *Collection de Clercq. Catalogue*. T. VII. *Les bijoux et les pierres gravées*; 1<sup>re</sup> partie : *Les bijoux*, n<sup>os</sup> 1123, 1175, 1176, 1213, 1214, 1272, 1274, 2131, 2133, etc.

tine, une école d'Égypte et une école syrienne au VI<sup>e</sup> siècle.

Nous restreignant systématiquement à l'orfèvrerie à *cloisons rapportées et soudées au feu*, quels sont donc les monuments de l'orfèvrerie byzantine qui, par leur technique, se groupent avec les bijoux de Tournai et appartiennent à la même famille d'art et à la même époque?

Les bijoux d'orfèvrerie cloisonnée d'origine byzantine, parvenus chez les peuples barbares de l'occident et du nord de l'Europe, sont nombreux, mais on n'en cite aucun, à date certaine, qui soit sensiblement antérieur à l'époque de Childéric (458-481).

Ceux de la bibliothèque de Ravenne ont été conjecturalement attribués à Odoacre († 493) ou à Théodoric le Grand († 526). Les circonstances de leur origine autorisent à admettre qu'ils sont à peu près contemporains de Childéric. Ils paraissent nous indiquer que Ravenne fut, sous les grands rois ostrogoths, imitateurs des Byzantins, un centre de production de l'orfèvrerie cloisonnée à la fin du V<sup>e</sup> siècle et au VI<sup>e</sup><sup>1</sup>.

C'est au VI<sup>e</sup> siècle que se rapporte le fameux reliquaire du couvent de Sainte-Croix de Poitiers, puisqu'il fut envoyé par l'empereur Justin II (565-578) à sainte Radegonde<sup>2</sup>.

1. É. Molinier, *Hist. des arts appliqués à l'industrie*, t. IV, p. 13.

2. É. Molinier, *op. cit.*, t. IV, p. 17 et 37; Ch. Diehl,

Nous connaissons un certain nombre d'autres monuments d'orfèvrerie cloisonnée byzantine qui paraissent remonter aussi au VI<sup>e</sup> siècle, et tout porte à croire que le cloisonnage à alvéoles soudées tenait une place importante parmi les monuments constellés de gemmes et de verroteries de l'époque de Justinien (527-565), dont les auteurs contemporains nous parlent avec tant d'enthousiasme<sup>1</sup>.

Des témoignages qui précèdent, il appert que, pour l'orfèvrerie à cloisons soudées, l'invention et la priorité appartiennent plutôt aux Byzantins qu'aux Sassanides. L'étude des trouvailles monétaires confirme cette induction, puisque, en Gaule et dans toutes les contrées du nord de l'Europe, on ne rencontre point de monnaies sassanides, tandis que les trouvailles de monnaies byzantines sont nombreuses en France, en Belgique et jusque dans les pays scandinaves. L'orfèvrerie des Barbares cherche à imiter ces pièces d'or; souvent,

*Manuel d'art byzantin*, p. 289. La portion centrale, — la seule qui nous ait été conservée, — de ce reliquaire de la vraie Croix est reproduite dans Molinier, p. 40. C'est bien un monument d'orfèvrerie à cloisons rapportées et soudées sur le fond, avec incrustations de verroteries grenat et aussi d'émail. Mais la *Crux Vaticana* (Molinier, p. 39), qui est du même temps, n'a que des verroteries en bates.

1. Cf. J. Labarte, *op. cit.*, t. I, p. 283; t. III, p. 64; É. Molinier, *op. cit.*, p. 37. Je rappelle que les couronnes du trésor de Guarazzar sont datées par les noms des rois Swinthila, déposé en 631, et Receswinthe, qui mourut en 672. L'Évangélaire de la reine Théodelinde († 625), au trésor de Monza, est aussi seulement du VII<sup>e</sup> siècle.

au témoignage des trouvailles, elle les entoure de montures ouvragées et à cloisons pour les faire servir à la décoration personnelle. Les découvertes occidentales et nordiques, si riches en monnaies byzantines enchâssées ou en bijoux monétiformes d'imitation byzantine, ne renferment point de monnaies perses enchâssées dans des montures d'orfèvrerie barbare, ni de bijoux monétiformes inspirés de l'art sassanide. Tout cela, si je ne m'abuse, est l'indice de la direction des relations commerciales et artistiques<sup>1</sup>. On ne saurait donc le contester : ce sont les Byzantins et non les Perses sassanides qui ont enrichi les princes barbares de ces bijoux et de ces parures d'orfèvrerie cloisonnée, tant prisés par ces derniers.

## X.

### *La place des bijoux du tombeau de Childéric dans l'histoire de l'orfèvrerie cloisonnée.*

Si les bijoux et les armes du tombeau de Childéric demeurent les plus anciens et les plus beaux spécimens d'orfèvrerie à cloisons rapportées et soudées au feu qui soient datés avec certitude, doit-on continuer à en faire honneur aux Barbares? On

1. Le dernier ouvrage à consulter sur ces intéressantes questions est celui-ci : Olov Robert Janse, *Le travail de l'or en Suède à l'époque mérovingienne. Études précédées d'un mémoire sur les solidi romains et byzantins trouvés en Suède*. Orléans, 1922, in-8°.

revient aujourd'hui à la réponse négative déjà faite par Jules Labarte à cette question<sup>1</sup>, et l'on croit que des œuvres aussi parfaites comme goût, aussi délicates comme exécution technique ont été apportées directement, soit de la Perse, soit de Constantinople, chez les Francs de Tournai.

Je suis d'avis que cette théorie, sans doute vraie dans sa généralité, est trop absolue et appelle certains correctifs.

D'abord, en ce qui concerne l'apport direct de la Perse en Occident avant le VI<sup>e</sup> siècle, nous avons vu qu'on n'en peut citer aucun exemple bien avéré. D'après la tradition, c'est seulement au temps de Charlemagne que la coupe de Chosroès est entrée dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis.

Les envois de Constantinople, au contraire, sont nombreux et certains au VI<sup>e</sup> siècle et sans doute dès le V<sup>e</sup>. Les Barbares ont en outre récolté des objets d'orfèvrerie cloisonnée byzantine dans leurs pilleries. Ceux d'entre eux qui étaient mercenaires dans les armées impériales ou occupaient de hautes fonctions dans l'Empire en ont reçu comme paiement. Les rois barbares en ont reçu à titre de cadeaux de la part des empereurs dans les moments où ils avaient avec eux des relations de courtoisie diplomatique. Les Francs, sans parler des autres Barbares, ont entretenu avec la cour

1. J. Labarte, *Hist. des arts industriels*, t. I, p. 256 (2<sup>e</sup> éd.); Émile Mâle, *op. cit.*, p. 19-20.



de Constantinople de continuels rapports attestés par Grégoire de Tours et maints autres témoignages littéraires.

Bornons-nous à rappeler le passage célèbre dans lequel Grégoire conte avec quel orgueil puéril le roi Chilpéric (564-584) lui fait admirer les grands médaillons d'or et les autres bijoux que viennent de lui apporter les ambassadeurs impériaux<sup>1</sup>.

Une quantité d'objets d'orfèvrerie cloisonnée de tous les genres sont venus de Constantinople dans nos églises, où quelques-uns se trouvent encore aujourd'hui. Je citerai, parmi les plus anciens, une croix-reliquaire du trésor de la cathédrale de Tournai, qui doit être du même temps que le reliquaire de la vraie Croix envoyé à sainte Radegonde. Sous Clovis et ses successeurs, les monuments d'orfèvrerie cloisonnée byzantine expédiés en Gaule et en Italie et donnés aux rois et aux églises ont été très nombreux. Les trésors d'églises s'enorgueillissaient de les posséder; les chefs francs et autres s'en paraient, comme ils s'honoraient des titres protocolaires, avec la présumptueuse ostentation du Barbare.

A la vérité, on ne trouve pas mention de l'orfèvrerie cloisonnée chez les auteurs byzantins; on ne sait point où étaient les ateliers, et l'imagerie byzantine ne nous est, sous ce rapport, d'aucun

1. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, VI, 2; cf. J. Labarte, *op. cit.*, t. I, p. 239; Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 13.

secours. Mais y a-t-il vraiment lieu de s'en trop étonner? N'en est-il pas de même des autres branches des arts industriels? Que savons-nous des ateliers des émailleurs, des miniaturistes, des verriers? Et, pour l'antiquité classique, n'est-il pas tout aussi étrange que les auteurs soient muets sur les écoles d'art qui nous ont laissé tant de chefs-d'œuvre de glyptique, médailles, camées et intailles? Sur les écoles de céramistes où des artistes de génie ont signé de leurs noms tant d'admirables scènes sur les vases peints?

A côté des apports venus de Ravenne ou de Constantinople chez les Barbares occidentaux et nordiques, on ne saurait nier que les Barbares eux-mêmes aient pratiqué immensément l'art de l'orfèvrerie cloisonnée. Ils étaient accourus à la curée de l'empire d'Occident, apportant du plus lointain Orient asiatique et des pays scandinaves leurs propres traditions industrielles, leurs méthodes d'ateliers, des conceptions d'art rudimentaire qu'ils appliquaient par routine, peut-être depuis des siècles, à la fabrication de leurs armes, ustensiles et bijoux : fibules en forme de poissons, d'oiseaux de proie, ou ornées sur leur pourtour de protubérances en rayons, entrelacs, plaques ajourées, animaux stylisés et autres formes plus ou moins monstrueuses qu'on trouve à profusion dans les objets qui forment le mobilier des Kourganes de la Scythie et des steppes tartares, voire des confins de la Chine, à tel point

qu'on se demande si ces figures fantastiques et toute cette ornementation des Barbares ne sont pas, dans leurs plus lointaines origines, étroitement apparentées aux monstres et aux conceptions de l'art chinois.

Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de leurs migrations, il semble qu'ils aient possédé des armes incrustées de verroteries. Malheureusement, ici encore, pour tous ces objets trouvés dans les *tumulus* des Barbares, jusqu'en Scandinavie, la date demeure imprécise. Historiquement, nous ne pouvons, jusqu'ici, saisir les Barbares qu'au fur et à mesure qu'ils entrent en contact avec le monde civilisé de l'Asie antérieure et de l'Europe et qu'ils en subissent l'attraction.

Tout ce qu'il est permis d'affirmer, à notre point de vue spécial, c'est que le contact avec les grandes civilisations leur a fait connaître, en fait d'armes et de bijoux incrustés ou cloisonnés, des œuvres infiniment plus riches et plus belles que les leurs propres.

Dans leur ardent désir d'en posséder et d'en fabriquer de semblables, ils n'ont pas dû procéder autrement que les Barbares asiatiques et ceux des confins de la mer Noire qui, bien avant l'ère chrétienne, vivaient en lisière de la civilisation hellénique, tentaient de s'y introduire et de s'y faire agréger.

Ceux-ci, éblouis par la richesse des colonies grecques avec lesquelles ils commerçaient et dont

ils prenaient, autant qu'ils le pouvaient, les institutions et les usages, faisaient venir des artistes grecs chez eux, notamment pour graver, dans le goût hellénique, les plus beaux de leurs coins monétaires. Les splendides médailles des rois de Pont, ancêtres de Mithridate, et celles de Mithridate lui-même, quelque frottés de civilisation hellénique que fussent ces princes, n'ont pas été gravées par des Asiatiques, mais par des Grecs appelés tout exprès à leur cour. De même les Perses, de tout temps, ont appelé chez eux des artistes grecs. Les peuplades de la Haute-Macédoine et de l'Épi-Thrace ont des monnaies du début du v<sup>e</sup> siècle avant notre ère qui nous étonnent par la beauté de leurs types et la vigueur impressionnante de leur technique. Ces grandes pièces ont été gravées par des artistes grecs que ces Barbares avaient appelés. Se mettant eux-mêmes sur place à l'école de ces maîtres grecs, ils ont fabriqué, le mieux qu'ils purent, ces autres pièces imitées des modèles que je viens de signaler, imitations qui, par contraste, nous étonnent en raison de leur rudesse et de leur barbarie. Ainsi s'expliquent dans les séries monétaires de cette région macédonienne et thrace la coexistence de cette double série de tétradrachmes aux mêmes types, les uns d'une merveilleuse beauté de style, les autres de la fabrique la plus grossière.

Cet exemple comparatif nous autorise à penser que les rois barbares du v<sup>e</sup> siècle de notre ère ont

voulu avoir à leur cour des artistes pour fabriquer des armes et des bijoux d'or cloisonnés pareils à ceux qui leur faisaient tant envie et auprès desquels les leurs n'étaient que de rudes œuvres de forgerons de village. Ils attirèrent des orfèvres byzantins, peut-être persans, sur les bords du Rhin, de la Moselle, de la Meuse, de l'Escaut, à Cologne, à Trèves, à Reims, à Tournai<sup>1</sup>. Ces artistes ont travaillé chez eux et pour eux; ce sont eux qui ont exécuté les plus beaux de leurs bijoux gemmés, les plus étincelantes de leurs armures, leurs plus magnifiques costumes constellés de verroteries. Installés dans les dépendances des palais, choyés par les rois, ces maîtres étrangers eurent des élèves indigènes qui se formèrent et travaillèrent sous leur direction. C'est à ces techniciens barbares qu'on doit les œuvres imitées, moins fines, moins délicates, plus grossières : voilà le rôle des artisans germains dans le développement de l'art<sup>2</sup>. En un mot, il faut

1. La plaque de Wolfsheim porterait-elle la signature d'un artiste persan venu ainsi sur les bords du Rhin?

2. N'est-ce pas le cas de rappeler l'aventure, au xiii<sup>e</sup> siècle, de l'orfèvre Guillaume Bouchier, de Paris, qui fut fait prisonnier à Belgrade par les Tartares-Mongols et emmené à Karakorum, la capitale de Mangou. Son talent d'orfèvre fut apprécié à la Cour de l'empereur barbare, où il devint « Maître Guillaume de Paris », installé « en son hôtel », entouré d'une pléiade d'artistes indigènes qui travaillaient sous sa direction. Voilà, certes, un épisode authentique qui n'est pas négligeable pour l'histoire de l'art chez les peuples barbares. S'il existe

admettre, pour les bijoux d'orfèvrerie cloisonnée, la même règle ou les mêmes usages que pour la fabrication des monnaies. Les barbares se servent des monnaies byzantines et, en même temps, ils les imitent plus ou moins habilement.

Parmi les monuments d'orfèvrerie cloisonnée qu'on a trouvés en si grand nombre dans les tombes des Barbares en France, en Belgique, sur les bords du Rhin ou d'autres contrées de l'Europe, il convient donc de distinguer :

1. — Ceux qui ont été fabriqués à la cour des rois barbares par des artistes byzantins appelés en Occident par ces Barbares.

2. — Ceux qui ont été fabriqués par les orfèvres barbares qui se sont faits les élèves de ces artistes byzantins ou ont essayé d'imiter leurs œuvres d'orfèvrerie aussi bien que leurs monnaies.

Cette classe est de beaucoup la plus nombreuse : tous les Barbares y ont leur part.

En ce qui concerne particulièrement les bijoux de Childéric, il n'est peut-être pas superflu, à

encore des ouvrages d'orfèvrerie de Maître Guillaume et de ses élèves mongols, comment les classer ? Les œuvres de Guillaume doivent rappeler celles qu'il exécutait à Paris avant sa captivité ; les œuvres de ses élèves doivent s'en inspirer, tout en restant des travaux barbares (Henri Matrod, *Le voyage de Frère Guillaume de Rubrouck* (extrait des *Études franciscaines*), in-8°. 1909 ; Paul Pelliot, *Les influences iraniennes en Asie centrale*, p. 23 ; le même, *Mongols et papes aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles* (discours académique du 25 octobre 1922).

notre point de vue, de rappeler que Frédégaire attribue au roi des Francs de Tournai un voyage à Constantinople<sup>1</sup>, et que ce sont, nous l'avons vu, exclusivement des pièces d'or byzantines qu'on a recueillies dans la bourse placée à côté de lui dans son tombeau<sup>2</sup>.

Les monuments d'orfèvrerie cloisonnée de sa sépulture se partagent, au point de vue du style et



FIG. 13. — LES ABELLES D'OR.

de la technique, en deux ou trois catégories. L'épée (ci-dessus, fig. 11) et la grande fibule disparue sont d'un admirable travail de cloisonnage rapporté et soudé : c'est la perfection du genre.

1. J. Labarte, *op. cit.*, t. I, p. 259. La réalité de ce voyage est contestée, mais cette légende n'en est pas moins utile à signaler.

2. Les trouvailles de monnaies d'or byzantines frappées depuis l'an 395 jusqu'au temps d'Héraclius (610-641), signalées dans le nord de la France et dans le nord de l'Europe, ne sont pas rares; elles attestent les relations commerciales. M. Olov R. Janse a relevé toutes les trouvailles de monnaies d'or byzantines qui ont été faites en Suède, dans son récent livre, *Le travail de l'or en Suède à l'époque mérovingienne*, p. 41 et suiv. Ces pièces se rencontrent parfois mêlées à des imitations locales, de travail barbare.

Sur d'autres bijoux, le système de cloisonnage est beaucoup plus lourd; les cloisons sont épaisses, moins délicatement assujetties.

Les 300 abeilles d'or (fig. 13) se partagent en deux grandes classes : les unes sont d'un travail très soigné et aussi élégant que celui de l'épée du roi; elles ont le cou strié, le corselet côtelé, ciselé au burin; les yeux sont incrustés d'un verre grenat; Chifflet les appelle *apes oculatae*. Les autres sont sommairement exécutées, le corselet tout uni; elles sont dépourvues d'yeux (*apes caecae*).

Si toutes ces abeilles d'or eussent été recueillies avec soin lors de la découverte du 27 mai 1653, qui sait si l'on n'aurait pas constaté que les abeilles *oculatae* décoraient le manteau du roi, tandis que les abeilles *caecae* ornaient la couverture et le harnachement du cheval<sup>1</sup>?

L'exécution des abeilles aveugles (*caecae*) est si sommaire que l'on a douté même que l'artiste ait voulu faire des abeilles, et, dans cet ornement vaguement moucheté, les anciens archéologues prétendaient reconnaître l'origine de la fleur de lis des rois capétiens<sup>2</sup>. Serons-nous taxé de fantaisie si nous nous représentons, par exemple, l'épée de

1. Nous avons dit plus haut que, sur les 300 abeilles d'or que renfermait le tombeau de Childéric, il n'en reste plus que deux, depuis le vol de 1831; du moins, il se trouve qu'il y en a une de chaque espèce (*oculata* et *caeca*).

2. Chifflet, *Anastasis*, p. 177 et suiv.; l'abbé Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française*, t. II, p. 473.

Childéric, si justement admirée, et les jolies abeilles (*oculatae*) que nous venons de caractériser, comme étant les œuvres des maîtres byzantins appelés à diriger l'atelier royal de Tournai, tandis que les simulacres d'abeilles et les bijoux d'une technique moins délicate seraient les œuvres des ouvriers francs qui travaillaient à l'école de ces maîtres byzantins? Cette hypothèse peut sembler justifiée

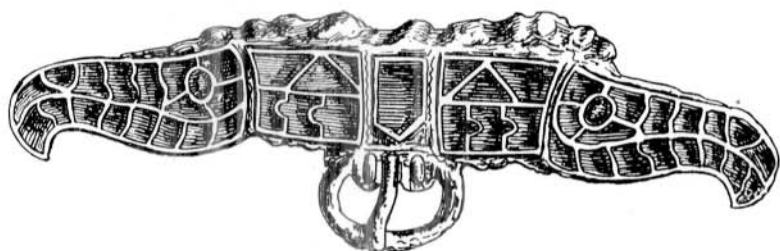


FIG. 14. — FERMOIR D'AUMÔNIÈRE DE FLAMICOURT (SOMME)  
(Coll. Th. Eck).

par les formes grossières des bijoux en forme d'abeilles, mouches ou cicades, incrustées aussi de grenats, de travail sûrement germanique, qu'on a trouvés dans les régions orientales et nordiques de l'Europe et qui, ainsi que je l'indiquais tout à l'heure, rappellent de si près les abeilles barbares de la tombe de Childéric.

Quoi qu'on pense de cette proposition, nous la considérerons comme une manière raisonnable d'expliquer comment Tournai devint, dès l'époque mérovingienne et demeura au moyen âge, un des

grands centres de production d'orfèvrerie. Le cloisonnage de l'épée de Childéric est caractérisé par des lignes sinueuses en zigzags d'une extrême délicatesse, équidistantes, qui séparent les alvéoles et sont du plus heureux effet. C'est là la marque de fabrique, pour ainsi dire, des artistes byzantins qui travaillaient à Tournai. La même ornementation avec lignes ondulées se rencontre sur un certain nombre d'autres bijoux de l'époque mérovingienne, comme par exemple : le fermoir d'aumônière d'Envermeu<sup>1</sup> et un autre fermoir trouvé à Flamicourt (Somme). L'identité de forme et de technique de ces bijoux ne saurait manquer de frapper (fig. 14)<sup>2</sup>.

Nous avons reproduit plus haut (fig. 40, p. 76) la boucle de ceinturon de Molain, dont la décoration incrustée présente les mêmes cloisons en lignes ondulées. Le même élément décoratif se rencontre encore sur une épée trouvée à Rue-Saint-Pierre, près Beauvais<sup>3</sup>.

1. Au Musée de Rouen. Cochet, *op. cit.*, p. 317; Barrière-Flavy, *Les arts industriels*, pl. LXV, fig. 20.

2. Collection Th. Eck. Barrière-Flavy, pl. LXVI, fig. 6. Cette identité d'ornementation et de cloisonnage est telle que nous nous dispensons de reproduire le fermoir d'aumônière du tombeau de Childéric.

3. Danjou, *Note sur quelques antiquités mérovingiennes conservées au Musée de Beauvais*, broch. in-8°, 1856; J. Labarte, *op. cit.*, t. 1, p. 263. L'épée du tombeau de Pouan, en revanche, n'a aucun rapport, au point de vue de l'ornementation et de la disposition du cloisonnage,

J'ai remarqué dans le trésor de la cathédrale de Trèves un coffret-reliquaire en forme de boîte rectangulaire, dont la face supérieure a été un autel portatif. Sur l'un des petits côtés de ce coffret très richement décoré et constitué à l'aide de pièces rapportées, de provenances diverses, se trouve encastré un bijou mérovingien en forme de disque cloisonné : les verroteries grenat sont enchâssées dans des battes soudées qui dessinent des ondulations régulières semblables, de tous points, à celles des armes du tombeau de Childéric.

De semblables bijoux décorés pareillement de verroteries grenat à cloisons en zigzags ont été trouvés en Angleterre, dans le comté de Kent ; il en est de remarquables échantillons à l'Ashmolean Museum qui ont été donnés à ce Musée par M. Arthur Evans ; d'aucuns même, parmi ces derniers, proviennent de fouilles faites à Picquigny, dans la Somme, en 1880.

Mais les produits de cette riche orfèvrerie à cloisons soudées et ondulées ne se sont pas seulement répandus dans le nord et l'est de la France et dans le sud de l'Angleterre. Le commerce les a transportés au loin, jusque dans les pays du nord de l'Europe, de même que, par réciprocité, les produits de l'industrie des Scandinaves, à l'époque des vikings, sont venus, par les caravanes de mar-

avec l'épée de Childéric ; elle appartient à un autre atelier, à une autre école.

chands, dans toutes les contrées de l'Europe<sup>1</sup>. C'est ainsi que je m'explique, par exemple, qu'un pommeau d'épée, orné du cloisonnage tournaisien en zigzags réguliers, ait été trouvé à Kville (Bohuslaen), en Suède (fig. 15<sup>2</sup>).

Il serait difficile de soutenir que tous ces monuments, de même technique, de même style, de même ornementation, parfois marqués de la lour-



FIG. 15. — POMMEAU D'ÉPÉE DE KVILLE (SUÈDE).

deur d'exécution qui, en général, caractérise les produits imités, sont sortis des mains d'artistes byzantins. Il est plus rationnel d'admettre que, le plus souvent, nous avons affaire à des œuvres exécutées par les orfèvres francs de Tournai, élèves des maîtres byzantins et travaillant sous leur direction, puis dans leur sillage.

Je ne puis omettre de rappeler, en terminant,

1. T. J. Arne, *La Suède et l'Orient*, p. 18 et suiv. (dans les *Archives d'études orientales* publiées par Lundell, t. VIII, 1914).

2. Olov R. Janse, *Le travail de l'or en Suède à l'époque mérovingienne*, p. 194 (1922, in-8°); cf. Montelius, *Antiquités suédoises*, fig. 407.

que le grand orfèvre de l'époque mérovingienne, saint Éloi (né vers 588, mort vers 665), fut, à partir de 640 ou 646, simultanément évêque de Noyon et de Tournai. On peut croire que dans cette dernière ville il s'appliqua à continuer la tradition des orfèvres byzantins de l'atelier royal. Il est avéré qu'il fonda à Tournai la fameuse abbaye de Saint-Martin (aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville); c'est là, sans doute, que s'organisa sous sa direction l'atelier des orfèvres tournaisiens et que se constitua la tradition artistique médiévale, dérivée, comme nous venons d'essayer de le démontrer, des ateliers de l'Empire byzantin<sup>1</sup>.

---

1. Sur les orfèvres de Tournai, voir les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XXI, 1888, 2<sup>e</sup> partie, p. 297 et suiv.

## TABLE DES MATIÈRES

---

|  | Pages |
|--|-------|
| I. AVANT-PROPOS . . . . .  | 1     |
| II. LA DÉCOUVERTE DE 1653 . . . . .  | 3     |
| III. LES DOUTES DU REV. JAMES DOUGLAS. . . . .   | 11    |
| IV. LE SCEAU DU ROI CHILDÉRIC . . . . .  | 29    |
| V. LE CERCUEIL DU ROI. . . . .   | 43    |
| VI. L'ANNEAU ET LE BRACELET . . . . .  | 55    |
| VII. L'AGRAFE DE CHAPE DE SAINT-BRICE . . . . .  | 63    |
| VIII. LA TÊTE DE TAUREAU ET LES ABEILLES. . . . .  | 67    |
| IX. QUELQUES REMARQUES SUR L'ORFÈVRE<br>SONNÉE DES BYZANTINS ET DES PERSES SAS-<br>SANIDES . . . . . | 77    |
| X. LA PLACE DES BIJOUX DU TOMBEAU DE CHILDÉ-<br>RIC DANS L'HISTOIRE DE L'ORFÈVRE<br>SONNÉE . . . . . | 98    |